

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 17 janvier 2023

11^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 17 janvier 2023, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Sommaire

(Insérer sommaire)

TEXTE PROVISOIRE

Première partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; M. Eric Bettens ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Angélique Chatton ; Mme Sima Dakkus ; Mme Olivia Fahmy ; M. Benoît Gaillard ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Henri Klunge ; Mme Sevgi Koyuncu ; Mme Astrid Lavanderos Berrios ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Patrizia Mori ; M. Andrea Münger ; M. Jacques Pernet ; Mme Clara Schaffer ; M. Jean-Claude Seiler ; M. Samson Yemane

Membres absents non excusés : Mme Valérie D'Acremont ; M. Matthieu Delacrétaz ; Mme Coralie Dumoulin ; M. Johann Dupuis ; M. Jean-Pascal Gendre ; Mme Alice Girardet ; M. Nicolas Hurni ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Gaëlle Lapique ; Mme Maïmouna Mayoraz ; M. Antoine Piguet ; Mme Agathe Raboud ; Mme Onaï Reymond ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	65
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	14
Effectif actuel	100

A 18 h, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Communication

Démission du Conseil communal de Mme Alix Aubert, conseillère communal, avec effet au 10 janvier 2023

La présidente donne lecture de la lettre suivante

(insérer lettre)

La présidente : – Cette lettre est signée Mme Alix Aubert. Mme Aubert est entrée au Conseil communal le 17 janvier 2007, lors de la dernière législature, sous la présidence de Mme Marlène Voutat. Elle a été membre de la commission des finances de septembre 2020 à juin 2021. Elle a été première vice-présidente de la Commission de politique régionale en 2021 et 2022 et membre suppléante de la CCRI dès 2021. Nous remercions Mme Alix Aubert pour son engagement. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses activités politiques, privées et associatives.

Prestation de serment de Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) en remplacement de Mme Sara Gnoni, démissionnaire et de M. Johan Pain (EàG) en remplacement de Mme Alix Aubert, démissionnaire

La présidente : – Nous passons à l'assermentation de deux nouveaux élus. Je prie Mme et MM. les huissiers de bien vouloir les faire entrer. J'invite l'assemblée et le public à se lever.

Madame Taillefert, monsieur Pain, en tant que nouvelle et nouveau membres du Conseil communal, vous êtes appelés à prêter le serment que je vais vous lire. Après l'appel de votre nom, vous voudrez bien lever la main droite et répondre : « Je le promets. »

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale et à la constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. »

» Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publiques, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Mme Tatiana Taillefert (Les Verts) : – Je le promets.

M. Johan Pain (EàG) : – Je le promets.

La présidente : – Madame Tatiana Taillefert, monsieur Johan Pain, je prends acte de votre serment. Je vous félicite de votre accession au Conseil communal et vous invite à reprendre place. Je vous remercie de faire silence.

Communication

Absence de Mme Natacha Litzistorf, municipale, Logement, environnement et architecture

La présidente annonce l'absence de Mme Natacha Litzistorf à la séance du Conseil communal du 17 janvier 2023

(insérer communications et dépôts)

Questions orales

Question

Mme Anne Berguerand (Les Verts) : – Ma question s'adresse à M. Hildbrand.

J'ai récemment découvert par la presse qu'une entreprise d'embouteillage d'eau de Lausanne s'était installée au cœur de la ville.

Pour les vertes et les verts, l'eau potable est un bien précieux et qui ne doit pas être privatisé.

Les quelques préavis soumis à ce conseil concernant la nouvelle STEP ou la nouvelle station de pompage nous ont bien fait prendre conscience que son traitement, sa production et sa distribution ont un coût non négligeable et exigent une grande quantité d'énergie. Les contribuables lausannois participent à ces coûts.

Nous privilégions évidemment la consommation d'eau du robinet à l'eau en bouteille transportée par camion et sommes enchantés de la subvention que la ville offre aux établissements publics, pour l'achat d'un appareil de refroidissement et/ou gazéification d'eau branché sur le réseau communal.

Les établissements qui ont fait ce choix peuvent donc vendre de l'eau du réseau en s'engageant à ce que le prix de la carafe vendue ne dépasse pas les 2/3 du prix de la boisson sans alcool la moins chère ou de l'eau minérale.

J'ai donc été très surprise de découvrir qu'une entreprise privée internationale se mette à vendre des bouteilles d'eau du robinet filtrée aux établissements publics de Lausanne.

Mon questionnaire est donc : cette entreprise a-t-elle une autorisation de vendre de l'eau de Lausanne, et si oui, quelles sont les conditions de ce marché qui, sous couvert de brevet de filtration, penche dangereusement vers une forme de privatisation de notre eau ? La Ville a-t-elle le contrôle du prix de vente de ces bouteilles aux établissements publics et à leur clientèle ? Merci pour votre réponse.

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je profite de la parole pour vous souhaiter à toutes et à tous une bonne année.

Je ne suis pas tout à fait au courant des dernières évolutions de la pensée économique de gauche. J'en étais resté à la bonne vieille époque où la privatisation consistait à transférer un actionariat public à un actionariat privé. Je découvre de nouveaux éléments un mardi sur deux.

Il ne me semble pas que lorsque la Ville de Lausanne vend du vin à des grossistes ou de l'électricité à un regroupement de consommateurs on parle de privatisation. Il s'agit d'un transfert de propriété moyennant un financement. Loin du Service de l'eau et de la Municipalité une volonté cachée de

privatiser le Service de l'eau ou la précieuse ressource vitale qu'est l'eau lausannoise. Je peux vous le garantir. Cela figure dans la charte de l'eau. La Ville de Lausanne rappelle régulièrement son attachement à ce service public.

S'agissant de l'entreprise que vous avez mentionnée, la Ville est contente que des entreprises s'installent et se développent ici. Une grande partie de leur projet est d'installer des centrales de comptabilisation d'eau du réseau à destination de clients intéressés par de l'eau en bouteille. Leur cible, ce sont de grandes chaînes hôtelières situées dans des pays où l'eau du robinet n'est pas toujours de la même qualité que celle que l'on peut trouver dans les pays les plus développés. Ce modèle est tout à fait souhaitable, défendable. Il doit même être promu, même si la Ville de Lausanne n'a pas grand-chose à dire là-dessus. Il faut bien commencer quelque part.

Leur idée est de montrer que l'on peut embouteiller de l'eau du réseau lausannois pour fournir des hôpitaux, des établissements de l'hôtellerie ou de la restauration. Ce modèle est basé sur un modèle comme Nespresso, première méthode : cibler d'abord la clientèle professionnelle. Ce modèle doit être salué. Il prétend être construit sur des bouteilles en verre récupérées dans des circuits courts et n'a aucune velléité de privatiser l'eau. Si des restaurateurs lausannois souhaitent s'associer à ce projet, quand bien même ils bénéficient de l'eau du robinet dont la qualité n'est plus à démontrer, ils peuvent le faire.

Il n'est pas encore nécessaire d'obtenir une autorisation pour installer une entreprise. Il n'est pas non plus nécessaire d'obtenir une autorisation pour revendre de l'eau, quand bien même elle serait très légèrement traitée. Pendant très longtemps, l'entreprise Coca-Cola était un gros client du Service de l'eau dans l'Ouest lausannois. Nous croyons que la concurrence peut avoir un certain effet modérateur.

Question

Mme Françoise Piron (PLR) : – J'ai une question orale qui s'adresse également au municipal, M. Hildbrand. C'est à propos de l'aménagement de la gare de Lausanne, notamment de l'aménagement du sud de la gare de Lausanne. Je ne sais pas si vous y êtes déjà allés depuis, mais on a dégagé cette place, puisqu'on attend des travaux pour bientôt. En revanche, on a laissé des plots en béton qui font une sorte de L, avec des poteaux métalliques. On a cela au milieu, devant la place de la gare.

Je remercie la Municipalité d'avoir mis des places taxis et des places pour handicapés – pour personnes à mobilité réduite, pardon – dans la rue du Simplon. Toutefois, les taxis, quand ils s'arrêtent sur ces places et qu'ils veulent sortir de leur place, ces blocs en béton leur bouchent la route. Ils passent donc sur le trottoir. Certains continuent carrément sur le trottoir pendant un bout de temps.

Cela pose problème. Ma question est la suivante : dans cette configuration un peu compliquée, où je comprends que l'on ne peut pas enlever ces blocs de béton, car les travaux vont reprendre un jour, en attendant, comment pouvez-vous résoudre cette problématique de place et de rouler sur le trottoir à défaut d'autre solution ? On passe à travers la terrasse.

Les personnes du quartier se demandent comment agrandir la terrasse si, dans six mois, les travaux de la gare n'ont toujours pas commencé. Y a-t-il des solutions qui ont été entreprises ? Comment cette place va-t-elle être aménagée pour la rendre conviviale, comme souhaité ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je me réjouis d'habiter Sous-Gare et je fréquente aussi ce passage. S'agissant des différents aménagements, ils sont dus en grande partie au travail des différents services qui travaillent sur la gare. Un certain nombre de solutions ont été trouvées pour la place de la gare, au nord.

Au sud, un certain nombre de réflexions sont encore en cours. S'agissant notamment de la visibilité des voyageurs lorsqu'ils sortent de la gare par rapport à la dépose et la prise de taxi, cela correspond à une demande des utilisateurs des lieux et des commerçants.

D'autres soucis ont fait jour grâce à votre question et à d'autres échos de riverains en lien avec les différents usages. Pendant un certain temps, il n'était plus possible de croiser ou de passer de la rue du Simplon au boulevard de Grancy via la terrasse du Simplon et du traiteur chinois, ainsi que

devant le Paradis du fromage. C'est dans ce secteur qu'il convient de trouver des solutions à la fois pour concilier des usages de type terrasse et pour pouvoir déposer des personnes à mobilité réduite sans empiéter sur les terrasses et les trottoirs.

Nous allons encore essayer de trouver des solutions. C'est un processus qui doit s'adapter. Mais nous sommes également désireux que les configurations changent le moins possible et que lorsque les travaux pourront enfin reprendre, il n'y ait pas trop de travail préparatoire pour reprendre les travaux. Nous continuerons à examiner ces différentes possibilités et nous veillerons à aller dans le sens de vos remarques.

Question

Mme Josée Christine Lavanchy (UDC) : – Suite au retard pris par la nouvelle Gare, une patinoire et des arbres ont été installés sur la place. Le groupe UDC s'interroge. Nous avons lu que ces aménagements improvisés ont coûté 300 000 francs. Est-ce vrai ? Et qui prend ces frais en charge ?

Réponse de la Municipalité

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal, Sécurité et économie : – Je réponds ici à titre de suppléant de Mme Litzistorf. Différents montants ont été prévus pour la transformation de la Gare ainsi que la transformation de la place. Les montants ont été prévus par la compagnie, du point de vue de la communication, de l'aménagement provisoire, différents travaux. Il y a une enveloppe qui figure dans le planning. Je n'ai pas le chiffre en tête. Ces travaux font l'objet de discussions approfondies avec les CFF pour que ceux-ci assurent toute leur part dans les conséquences du retard, sur lequel la Ville n'a pas prise.

Question

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Avec les hausses du coût des énergies fournies par les SIL, les ménages et entreprises qui forment leur clientèle captive évaluent l'augmentation des charges pour 2023. Les hausses annoncées sont de 26% pour l'électricité et 30% pour le gaz. Certaines personnes bénéficient de conditions particulières. Je pense notamment à l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Ma question est destinée à Xavier Company, directeur des SIL. La Ville de Lausanne adaptera-t-elle aussi les coûts de l'énergie thermique fournie à sa clientèle au bénéfice de contrats d'approvisionnement des Plaines-du-Loup et, sinon, peut-on en conclure que la marge bénéficiaire des SIL suffit pour absorber la hausse du coût de l'électricité, ou est-ce que les contribuables lausannois devront assumer les coûts ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je ne contredirai pas la précédente Municipalité, nous sommes liés par des contrats avec des clauses de confidentialité. Je peux vous rassurer sur le fait que les contrats des Services industriels ont des clauses d'indexation diverses et qu'elles s'appliquent notamment à l'indexation des tarifs de l'énergie. Contrairement à ce que vous avez dit dans votre introduction, ce n'est pas tout le continent européen qui subit de fortes hausses d'énergie. Les SIL sont plutôt dans la fourchette basse.

Question

Mme Anouck Saugy (PLR) : – Ma question s'adresse à Mme Florence Germond. Nous avons appris que la Ville de Lausanne souhaitait faire l'acquisition de 65 nouveaux horodateurs. Sauf erreur de ma part, il s'agit du 3^e appel d'offres similaire en trois ans pour des horodateurs, dont le coût unitaire est estimé entre 5000 et 10 000 francs/pièce.

Madame Germond, on connaît votre amour pour les transports individuels motorisés. Pouvez-vous nous expliquer les raisons de cette nouvelle acquisition ? S'agit-il d'un remplacement d'horodateurs existants ? Est-ce un achat dans la perspective d'une suppression de la gratuité des places de parc à Lausanne ?

Réponse de la Municipalité

Mme Florence Germond, municipale, Finances et mobilité : – A mon tour de vous souhaiter une bonne année. Nous sommes bien partis ! Merci pour votre question.

Je peux vous apporter des éléments de réponse. Dans les faits, il n'y a eu que deux appels d'offres. Nous avons cassé un appel d'offres, car l'évolution de la technologie a eu pour conséquence d'avoir intégré certaines conditions dans notre appel d'offres qui excluaient de facto certains concurrents. Nous trouvions cela inadéquat. Nous avons donc réécrit le cahier des charges et nous avons relancé un appel d'offres. Il n'y a donc eu que deux appels d'offres dans les faits.

Pour répondre précisément à votre question, cette démarche est nécessaire, et nous le faisons régulièrement. Faire des appels d'offres pour des achats d'horodateurs sert plusieurs finalités, notamment le remplacement des horodateurs usagés. Il y en a plusieurs centaines, ou même des milliers, au sein de la Ville de Lausanne. Il faut remplacer ceux qui sont abîmés. Il faut aussi répondre aux besoins de certains quartiers. L'un des quartiers subissait une forte pression, avec des véhicules qui venaient de l'extérieur. Il n'y avait plus de place pour les habitants détenteurs de macaron. Nous posons donc des horodateurs pour avoir une mixité macaron/horodateurs. Les habitants détenteurs de macarons ont ainsi plus de places à disposition.

Enfin, nous avons changé de type d'horodateurs, avec de nouvelles technologies : nous n'imprimons plus les tickets. Au contraire, il suffit d'introduire le numéro de la plaque d'immatriculation. Voilà les raisons principales de ces deux appels d'offres.

Question

Mme Sarah Neumann (Soc.) : – La question s'adresse à M. le syndic. Dans le cadre de la procédure d'attribution 2022-2023 des subventions casuelles aux arts de la scène, il y a un nouveau critère qui est entré en vigueur. Désormais, ce n'est plus seulement l'association, mais également le porteur de projet qui, à titre privé, doit être domicilié à Lausanne ou dans l'une des communes qui contribuent au fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles lausannoises, un fonds qui ne contribue pas aux subventions casuelles. Cela exclut de la procédure plusieurs compagnies dont certaines établies à Lausanne depuis parfois plusieurs années, qui présentent leur spectacle au public de notre ville depuis longtemps.

Lors d'une discussion récente en commission sur la révision du règlement du fonds des arts plastiques, cette question de la domiciliation de l'artiste a été thématifiée. La conclusion a été différente. On a retenu le principe de la tâche forte à la ville de Lausanne, plutôt que du domicile de la personne.

Ma question est la suivante. Pourquoi la domiciliation privée des porteurs de projets est désormais retenue et non celle de la compagnie comme un critère d'admissibilité des dossiers, spécifiquement dans les arts de la scène ? Comment cela a-t-il pu évoluer dans les arts de la scène sans que ce soit discuté au Conseil communal ?

Réponse de la Municipalité

Grégoire Junod, syndic : – Je vais apporter quelques éléments de réponse. Je vais rappeler une évidence : la Municipalité souhaite favoriser la création dans sa ville, en soutenant des artistes. A cette fin, on verse des subventions aux artistes et aux compagnies indépendantes. La question de la territorialité est une question compliquée de manière générale dans le domaine des subventions culturelles, en particulier dans le domaine des arts de la scène. Cela représente un champ de tension grandissante au sein de la collectivité des artistes, à celles et ceux qui estiment que les subventions devraient leur être réservées, et à celles et ceux qui résident désormais ailleurs et qui pensent pouvoir en bénéficier encore.

On peut illustrer ce cas de figure à travers quelques questions fictives, mais qui relatent des situations réelles. La Ville de Lausanne doit-elle subventionner un projet théâtral porté par une association inscrite à Lausanne, dont la mise en scène est assurée par une personne née à Lausanne, mais qui réside à Vienne ? La distribution est en majorité non lausannoise. La Ville de Lausanne doit-elle subventionner un projet théâtral porté par une association inscrite à Lausanne, dont la mise en scène est assurée par une personne formée à Lausanne, mais qui est retournée habiter en France ? La Ville de Lausanne doit-elle subventionner un artiste genevois qui s'est installé à Lausanne, comme l'artiste lausannois qui s'est installé à Genève ? A mon sens, la réponse est non à toutes ces questions.

Quand est-on suffisamment lausannois pour être subventionné ? Parmi les critères d'éligibilité, nous retenons le caractère lausannois des artistes concernés, la façon dont ceci dynamise le milieu

lausannois. En d'autres termes, ce sont des artistes qui habitent ou travaillent à Lausanne. Le service applique la même philosophie dans tous les domaines, avec des variations inhérentes aux différents domaines. Il faut disposer d'un local dans le domaine de la musique. Cela implique que les artistes, indépendamment de l'endroit où ils vivent, travaillent toute l'année à Lausanne. Pour une compagnie de théâtre, la situation est différente. Jouer à Lausanne n'est pas considéré comme une implication suffisamment forte. Cela implique que les artistes travaillent à Lausanne ponctuellement, deux jours ou deux mois dans d'autres cas, selon la nature de ce qui est présenté.

Dans les secteurs de la musique et des arts de la scène, moins subventionnés et donc davantage dépendants de l'entrepreneuriat culturel des artistes, il est question de pouvoir soutenir la mobilité des artistes, soit des artistes d'origine lausannoise qui ont travaillé pendant un ou deux ans à l'étranger avant d'y revenir.

S'agissant des arts de la scène en particulier, je rappelle que la Ville subventionne les théâtres et les festivals à hauteur de 15 millions de francs par année. Une liberté de programmation est liée à cela, pour leur permettre de produire, coproduire et accueillir les artistes non lausannois de leur choix. Les nouveaux critères ont donc été étendus aux communes environnantes du fonds intercommunal de soutien.

S'agissant d'une agglomération, cela apporte un peu de souplesse au choix du domicile, notamment pour certaines communes voisines, dont les loyers sont moins onéreux qu'à Lausanne. Ces communes soutiennent les grandes institutions qui ont des budgets dévolus à la création. La plupart de ces institutions ont des budgets importants pour la création. Ils ne sont pas tributaires de règles de domicile de quelque nature. En modifiant les dispositions générales pour le soutien aux projets indépendants des arts de la scène, le service est parti du principe que les artistes et compagnies sollicitant une subvention étaient résidents ou basés dans l'agglomération lausannoise. Une vérification effectuée pour les dernières demandes a démontré le contraire. Un quart des personnes porteuses de projets était domicilié légalement au-delà de l'agglomération lausannoise.

Pour relativiser un peu la question que vous soulevez, sans dévoiler le secret de la commission, des projets avaient été écartés pour des personnes domiciliées ailleurs qu'à Lausanne. Les nouvelles dispositions ne font que formaliser un caractère déjà appliqué. Pourquoi est-ce que la situation est traitée différemment ? Pourquoi le Conseil communal n'est-il pas compétent ? Le Fonds des arts plastiques relève d'un règlement de compétences du Conseil communal. C'est historiquement comme ça. Le Fonds des arts plastiques sert aussi à alimenter le patrimoine lausannois. On acquiert des œuvres pour une partie importante. On est dans le cadre de dispositions d'application municipales sur la base de subventions casuelles annuelles qui sont versées selon des dispositions réglementaires.

Pour la suite, j'aimerais rappeler qu'une rencontre sera proposée au milieu des arts de la scène début mars pour échanger autour de ces différents points. Sur la base de ces échanges, une formulation définitive sera proposée sur la question de la territorialité. Le Service de la culture a proposé aussi une période transitoire d'une année permettant aux compagnies hors critères de se positionner, géographiquement parlant.

En conclusion, j'aimerais dire qu'on ne souhaite aucun repli artistique. Le dynamisme de la ville l'atteste. Par contre, c'est aussi important que nous puissions veiller à ce que les subventions qui sont payées par la Ville n'arrosent pas l'ensemble de la Suisse romande. Il s'agit de soutenir des compagnies lausannoises. La Manufacture contribue largement au dynamisme artistique de Lausanne, à l'émergence de nouveaux talents, de nouvelles compagnies, qui s'installent en partie à Lausanne. Enfin, j'aimerais relever le fait que si on limite les subventions à des artistes qui ont de réelles attaches avec Lausanne, on se donne la possibilité de soutenir plus fortement un certain nombre de projets lausannois, d'améliorer les conditions de travail et de production des artistes.

Question

Mme Manon Zecca (EàG) : – Il s'agit d'une question de Johann Dupuis qui va arriver. Il s'excuse de ne pas avoir envoyé la question en amont. Il s'agit d'une question qui nécessite peu de détails. Cela ne devrait pas poser trop de problèmes. Elle donne suite à la question posée par Mme Neumann. Les programmations des théâtres subventionnés devraient également peut-être être questionnées concernant la chance donnée aux artistes locaux.

D'après ce que nous avons pu lire dans les médias et sur les réseaux sociaux, la salle René-Gonzalez de Vidy serait toujours inaccessible aux personnes en fauteuil roulant ou à mobilité réduite. Quand bien même des travaux de rénovation viennent d'être effectués pour 27,5 millions. Si cela est vrai, comment la Municipalité justifie-t-elle de ne toujours pas considérer l'accessibilité des lieux publics comme une priorité des rénovations ? D'autant plus quand il s'agit de lieux emblématiques comme ce théâtre ?

Réponse de la Municipalité

M. Grégoire Junod, syndic : – Les 27 millions consistent en une rénovation technique du bâtiment, une mise aux normes. Il y a effectivement un problème spécifique pour la salle que vous avez mentionnée. Vous voyez bien sa localisation. Elle serait accessible par le premier étage de plain-pied, mais cela nous amène derrière la scène. Une fois qu'un décor est monté, cela ne permet pas de rejoindre les gradins et la partie réservée au public. Effectivement, pour cette salle, à l'heure actuelle, on garde des solutions bricolées où on doit porter les gens avec du personnel mobilisé. Cette situation n'est pas satisfaisante. Mais aujourd'hui, elle ne pourrait être satisfaite qu'avec des coûts extrêmement importants, la construction d'un ascenseur. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, cette solution, dont je conviens qu'elle n'est pas satisfaisante, demeure encore.

Pétition de M. Alain Bron : « Pour politique énergétique solaire »

Rapport

(insérer rapport)

Discussion

Mme Romane Benvenuti (Les Verts), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion n'est pas utilisée.

La présidente : – Je rappelle que la commission avait voté pour étude et communication.

Le Conseil, par 5 voix pour étude et rapport, 59 voix pour étude et communication et 3 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

Projet Métamorphose

Octroi d'un cautionnement en faveur de la société Beaulieu S.A. pour la réalisation d'une patinoire dans la halle 7 de Beaulieu

Préavis N° 2022/27 du 229 septembre 2022

Voir volume II : Préavis, rapports-préavis et rapports de commission les concernant

Discussion

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.), rapportrice : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (les Verts) : – Je commence par déclarer mes intérêts, étant à la fois un ancien hockeyeur, un riverain du site de Beaulieu et actuellement co-président du Collectif Beau-Lieu, qui a pour but de défendre les intérêts des habitants du quartier de Beaulieu en matière d'aménagement et d'urbanisme.

Disons-le d'emblée, mesdames et messieurs, au vu de l'urgence climatique et des préoccupations énergétiques actuelles, les Verts lausannois auraient refusé la construction d'une surface de glace supplémentaire à Lausanne.

Nous allons par contre soutenir ce soir le présent projet de réalisation d'une patinoire dans la halle 7 de Beaulieu, car ce n'est pas une surface de glace supplémentaire, mais bien une optimisation intelligente du projet de relocalisation de l'actuelle patinoire de la Pontaise, initialement prévue au sein de l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Le projet comprend par ailleurs la récupération des installations de production de glace de l'actuelle patinoire de la Pontaise.

Le remplacement de cette infrastructure sportive répond à un besoin avéré. La patinoire sera avant tout dédiée aux écoles, au public, au mouvement junior et aux clubs amateurs, soit pour le sport populaire qui nous tient particulièrement à cœur. D'ailleurs, pour qu'il reste populaire, nous demandons que le prix du billet d'entrée pour le patinage public soit accessible pour l'ensemble de la population lausannoise.

La relocalisation du projet dans la halle 7 de Beaulieu est par ailleurs particulièrement pertinente, notamment pour les raisons suivantes :

- la cohérence avec la refonte du site de Beaulieu, particulièrement sa vocation sportive et la volonté de le faire vivre en tout temps ;
- l'utilisation de la halle 7 existante, ce qui évite la construction d'un nouveau bâtiment et permet ainsi des économies tant d'énergie grise que financière ;
- le potentiel de mutualisations et synergies énergétiques sur le site de Beaulieu, notamment la revalorisation de la chaleur produite lors de la fabrication de la glace ;
- enfin, sa situation centrale et son excellente desserte en transports publics, avec actuellement quatre lignes de bus auxquelles s'ajouteront dans le futur le métro m3.

Le site accueillera aussi une surface secondaire en glace synthétique. Nous nous sommes interrogés sur l'opportunité d'en mettre également sur la surface principale, afin de limiter la consommation énergétique nécessaire à la production de glace. Cette technologie ne semble toutefois pas encore suffisamment mûre pour répondre aux exigences requises. Elle nous interroge par ailleurs sur son impact environnemental, notamment son écobilan et son potentiel de libération de microplastiques, pour lesquels les données semblent encore lacunaires. Dans ces conditions, nous avons déposé un vœu en commission, qui demande à la Municipalité de faire « une veille technologique sur l'évolution de la glace synthétique pour évaluer l'opportunité d'en poser lorsque l'installation de production de froid devra être changée », vœu largement soutenu par la commission.

Enfin, je relève encore que le projet suscite quelques craintes parmi les riverains sur des aspects connexes au projet, particulièrement les deux suivants :

- en termes de bruit : si le projet prévoit judicieusement l'isolation acoustique de l'enveloppe du bâtiment, il nécessite encore des améliorations pour limiter le bruit des installations techniques prévues à l'arrière du bâtiment ;
- en termes d'esthétique : le projet devrait intégrer des mesures de requalification de l'arrière du Palais de Beaulieu, telle qu'identifiée dans le Plan d'affectation (PA) de Beaulieu en cours de développement.

Voilà, mesdames et messieurs, les Verts lausannois vous invitent donc à soutenir le présent préavis et la réalisation d'une patinoire dans la halle 7 de Beaulieu, tout en restant attentif aux améliorations qui peuvent ou pourront encore y être apportées.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Saluant la pertinence de la réhabilitation de la halle 7, les Vert'libéraux accueillent favorablement ce préavis métamorphosant une halle sous-utilisée. L'infrastructure pourra être exploitée toute l'année pour d'autres événements. Les Vert'libéraux approuvent également le modèle de financement, n'en déplaise à certains pourfendeurs des sociétés anonymes. L'octroi d'une garantie ne pénalisera pas la capacité d'investissement de la Ville. La relocalisation de la patinoire de la Pontaise libère des surfaces valorisables.

Comme Valéry Beaud l'a dit, on peut effectivement questionner l'impact environnemental d'une patinoire, gourmande en ressources, tant pour sa construction que pour son exploitation. Le projet municipal combine le recyclage d'un bâtiment sous-exploité avec un concept énergétique qui pourrait être optimisé. Le projet prévoit de valoriser judicieusement les déperditions énergétiques consécutives à la production de froid. Au vu des besoins énergétiques élevés d'une patinoire, particulièrement en hiver, les Vert'libéraux déplorent que le projet ne comprenne pas d'installation photovoltaïque. Aussi, nous proposons une nouvelle conclusion, invitant la Municipalité à maximiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures. Je suppose que cela peut être affiché.

Cette opération rentable pourrait se réaliser par un contracting. Cela ne modifierait pas le montant de l'investissement de la Ville. À l'heure où les grands producteurs d'électricité projettent de recouvrir les alpages de panneaux solaires, montrons-nous exemplaires en optimisant le potentiel urbain à proximité immédiate des lieux de consommation.

En espérant un large soutien du Conseil à cette nouvelle conclusion, nous approuvons ce préavis et nous vous invitons à en faire de même.

Amendement Vincent Vouillamoz

d'inviter la Municipalité à maximiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de Beaulieu.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Ce préavis semble être un projet bien ficelé qui répond à une attente réelle en particulier pour les clubs sportifs locaux et les habitants du nouveau quartier des Plaines-du-Loup. Le PLR soutiendra ce préavis. Cela étant, il soulève quelques questions.

La première a trait au financement de Beaulieu. La Ville contribue chaque année davantage à ce financement. Cela ne présage rien de bon concernant la santé financière de Beaulieu SA. On constate dans ce préavis qu'on nous présente un tableau avec des charges incompréhensiblement hautes qui pourraient presque donner l'impression d'une subvention déguisée.

Seconde interrogation : l'augmentation de la taxe de séjour qui avait été imposée aux hôteliers en pleine période de pandémie assortie de la garantie que Beaulieu SA ramènerait du tourisme à Lausanne. Or, ce projet de patinoire nécessite une des halles qui sera mobilisée plusieurs mois de l'année. Il faudra être attentif à ce que les promesses faites aux hôteliers soient respectées.

Enfin, de manière rhétorique, on peut se questionner sur l'adéquation de ce projet de patinoire avec le Plan climat de la Ville. Mais on se contentera de relever que le fait que les Verts estiment qu'une nouvelle patinoire à Lausanne répond aux ambitieux objectifs climatiques de la Ville en dit long sur la réalité pratique de ce Plan climat. Le PLR soutiendra la nouvelle conclusion proposée par les Vert'libéraux.

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.) : – J'enlève ma casquette de rapportrice de la commission 22 pour donner la position du groupe socialiste. Le groupe socialiste juge la relocalisation de la patinoire initialement prévue dans les Plaines-du-Loup et désormais prévue dans la halle de Beaulieu comme une nécessité qui s'avère urgente. Et dont le modèle financier qui nous a été soumis, présenté et discuté lors de la réunion de la commission, est tout à l'avantage de la Ville et des intérêts multiples de sa population. Nous évoquerons ici trois raisons à titre illustratif.

Premièrement. L'urgence réside dans le fait que le plan d'affectation du quartier prévoit de construire en partie sur les surfaces de l'ancienne patinoire de la Pontaise. Il est urgent de trouver un autre emplacement si on ne veut pas voir le projet disparaître.

Deuxièmement. Cette patinoire a une vocation de patinoire de ville et non de quartier. Elle pourra accueillir des clubs, des écoles, des familles lausannoises, sans compter les touristes. Enfin, la ville et sa population bénéficieront d'avantages. Elles gagneront aussi sur les enjeux énergétiques. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste soutient et appelle à soutenir sans réserve ce préavis.

M. Valentin Christe (UDC) : – Ce préavis arrange un peu tout le monde. Les Verts et les mouvements affiliés. Un peu de greenwashing permet de calmer les inquiétudes. On peine à comprendre pourquoi la patinoire du Malley ne pourrait pas accueillir une bonne partie des sportifs délogés de l'autre patinoire. Il arrange ceux qui veulent accélérer le bétonnage de la ville. Il arrange ceux qui nous ont vendu la fondation de Beaulieu en une société anonyme en attirant un locataire qui va payer un généreux loyer.

Malheureusement, les craintes manifestées par l'UDC se vérifient : Beaulieu s'oriente toujours plus vers du public et du parapublic. Pour ce qu'il y a de l'économie privée, on repassera. Alors même que la ville de Lausanne est l'une des grandes villes suisses qui connaissent le plus faible taux d'emploi par habitant. En conclusion, notre groupe reste circonspect. Il s'abstiendra ou refusera l'amendement.

Mme Manon Zecca (EàG) : – Il s'agit d'une bonne chose, car ce n'est pas la solution la plus coûteuse écologiquement et financièrement. Le projet s'engage à rester attentif à l'évolution des surfaces synthétiques pour remplacer la glace. Beaulieu est accessible pour les habitants du nord de la ville. Cette solution permet de ne pas avoir de coupure.

Nous nous posons la question de savoir si le Service des sports a contacté les écoles qui l'utilisent actuellement pour vérifier que c'est bien accessible. Seul regret : le prix. En effet, il y a une augmentation substantielle du billet d'entrée. Pour un adulte, cela revient à 12,50 francs avec la location des patins. Ce n'est pas bon marché.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais essayer d'apporter quelques éléments de réponse. Le cas échéant, Mme Moeschler et M. Company compléteront.

Monsieur Christe, quand une solution arrange tout le monde, c'est peut-être parce que c'est une bonne solution. On étudie depuis plusieurs années cette question de la patinoire des Plaines-du-Loup. Pour rappel, le projet Métamorphose consiste en la construction de toute une série d'infrastructures. Et le remplacement d'infrastructures de quartier. De manière à ce que le projet d'écoquartier ne soit pas synonyme de pertes en matière d'infrastructures sportives.

Pour la patinoire, la question est compliquée. Aujourd'hui, pour des raisons climatiques évidentes, on ne peut plus construire de patinoires en plein air. Cela a des enjeux en termes d'emprise sur le domaine public, dans un quartier. On tourne un peu en rond, car on s'en rend compte, et toutes les analyses urbanistiques le montrent, que localiser la patinoire au Plaines-du-Loup, c'est localiser une grande halle au milieu d'un quartier d'habitation et que l'on gagnerait beaucoup à pouvoir développer le quartier en entier sans avoir à y implanter cette patinoire.

Nous avons saisi l'opportunité qui s'est offerte en se disant : pourquoi ne pas la localiser ailleurs ? Cette patinoire des Plaines-du-Loup a une vocation de patinoire de quartier, mais aussi une vocation bien plus large à destination des clubs. Avec une possibilité d'avoir une offre horaire plus étendue.

A Beaulieu, c'est une opportunité. C'est bien en termes de localisation. C'est bien pour le développement des Plaines-du-Loup. C'est avantageux du point de vue financier. Et c'est moins désavantageux du point de vue écologique. Créer une patinoire aujourd'hui, c'est générer des coûts énergétiques importants. On ne construit pas une patinoire, on remplace une patinoire existante en récupérant la chaîne de froid, avec une solution plus intéressante du point de vue énergétique. C'est une situation bénéfique. Elle n'est pas optimale. Ce qui serait optimal, ce serait de ne plus faire de patinoire. Mais c'est plus bénéfique que la situation actuelle. Et plus bénéfique du point de vue financier que si on avait dû implanter ce bâtiment en plein air.

Du point de vue du dynamisme, du développement des Plaines-du-Loup, du point de vue sportif et financier et environnemental, c'est bénéfique. Ce n'est pas tous les jours qu'un projet coche toutes ces cases.

Un mot sur les questions de panneaux solaires. C'est une question importante. C'est prévu. Pas en lien avec la patinoire, mais dans le cadre des procédures simplifiées qui ont été présentées par la Municipalité, il est prévu que l'on invite les propriétaires privés à développer des panneaux solaires. Il est prévu que, sur les grandes toitures, on développe des projets. Ce sera fait. Je n'ai aucune opposition à l'amendement qui a été déposé. Si ce n'est une petite réserve légale : cet amendement n'a pas de portée. Vous n'êtes habilité à voter que sur des conclusions financières. En ce sens-là, il s'apparente plutôt à un vœu qui pourrait être cassé par la préfecture. Ce ne serait pas dramatique. Mais c'est aussi l'injonction de la Municipalité de développer des panneaux solaires à Beaulieu.

Les halles sud font l'objet d'un développement solaire important. On a des potentiels sur le toit du Palais de Beaulieu également.

Autres éléments sur Beaulieu. Pour répondre aux questions qui ont été posées par Mme Maillard et par M. Christe. Madame Maillard, vous lancez dans le débat que chaque année, on paye plus pour Beaulieu. Non, vous payez exactement ce qui a été inscrit dans le préavis. Je ne vois pas l'intérêt de

lancer cette déclaration dans ce conseil. L'engagement qui a été pris vis-à-vis du Conseil communal, et l'engagement que l'on demande de tenir à Beaulieu SA est d'avoir des comptes équilibrés. Pour l'instant, on s'y tient. Ce sont ces dépenses qui reviennent à la Ville de Lausanne.

Les coûts qui vont être pris en charge par la Ville correspondent aux dépenses d'amortissement et d'intérêt. Des charges sont plus élevées, en lien avec la police ECA, puisqu'on s'installe dans un bâtiment existant. Cela implique des frais. Ce qui n'est pas inclus là-dedans et qui va générer d'importantes économies par rapport au devis présenté, c'est le retour que Beaulieu S.A. versera à la Ville, lié à l'utilisation de la patinoire à d'autres fins que la patinoire publique.

J'aimerais rappeler un des éléments importants du projet qui a été peu mentionné ce soir : elle sera exploitée comme patinoire une partie de l'année. Le reste du temps, elle reste disponible pour de l'événementiel. De ce point de vue, Beaulieu ne perd pas l'ensemble de la halle pour de l'événementiel, mais on l'optimise. Aujourd'hui, on a une surface qui est peu louée. Elle va demeurer louable pour de grands événements, des congrès. Du mois d'avril au mois d'octobre. Notamment le Salon des métiers qui pourra en partie se tenir dans cette halle. On optimise au mieux les espaces en veillant à avoir une utilisation des espaces plus durable qu'elle ne l'est aujourd'hui et ne pas avoir un modèle qui repose sur une location quelques jours par année. Mais cinq mois sur douze, une utilisation en patinoire. Le reste du temps, la possibilité d'exploiter la halle à des fins événementielles. Le deal qui a été passé à l'époque est respecté. Le Palais de Beaulieu demeure une infrastructure qui garde ses espaces de congrès, qui ont été en bonne partie rénovés. Et il garde la halle 7 à cette fin.

Quant aux activités privées sur le site de Beaulieu, vous aurez l'occasion de le voir, monsieur Christe, quand on viendra devant ce conseil : les développements sur la halle Nord seront porteurs dans le milieu économique, de la santé et du sport, pour créer, sur ce site, des événements. Mais ce n'est pas la vocation de Beaulieu S.A., ce sera la vocation de la Ville.

Voilà pour les quelques éléments de réponse. Mme Moeschler pourra apporter quelques compléments sur la location et l'intérêt public de cette patinoire.

Peut-être juste un mot. Si la patinoire n'est pas suffisante aujourd'hui pour répondre à l'entier de la demande, c'est que l'on a beaucoup de monde, à Lausanne, qui fait du hockey et du patinage. Des clubs ou des écoles. C'est un sport qui est un succès grandissant dans cette ville. C'est la raison pour laquelle on souhaite pouvoir maintenir l'infrastructure existante.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – C'est pour intervenir sur l'amendement de M. Vincent Vouillamoz. On le remercie pour cette proposition qui semble pertinente. Si les halles sud de Beaulieu sont bien optimisées en termes de centrales solaires photovoltaïques, il n'y a pas grand-chose, peut-être même rien du tout, sur le Palais de Beaulieu. C'est une toiture très complexe, avec plein de modules qui s'enchevêtrent dans tous les sens, avec sans doute des problèmes de structure sur certaines parties, comme on l'avait découvert en rénovant le théâtre. Il faut chercher à maximiser l'installation de panneaux solaires.

La toiture de Beaulieu, ce n'est toutefois pas la vue rêvée dans une ville. Les installations techniques, qui occupent une partie des toitures, avaient fait débat. Peut-être comme le suggérait Vincent Vouillamoz tout à l'heure, peut-être que les panneaux solaires pourraient enrober certaines installations techniques, pour améliorer leur intégration. On propose de compléter l'amendement en rajoutant l'intégration paysagère. Si Vincent Vouillamoz est d'accord, cela constitue un seul amendement que l'on pourra voter en une fois. Le site est quand même important, avec aussi le développement du plan d'affectation de Beaulieu en cours, qui insiste sur l'intégration paysagère, et qui prévoit de développer le parc qui se situe au-dessus du palais. C'est important de soigner l'esthétique urbaine.

Amendement Valéry Beaud – sous-amendement à l'amendement Vouillamoz

d'inviter [...], tout en assurant leur bonne intégration paysagère.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – J'ai bien entendu les propos de Valéry Beaud. J'adhère pleinement à ses propos. Je complète mon amendement avec la phrase proposée à l'écran : maximiser l'installation de panneaux photovoltaïques tout en assurant la bonne intégration paysagère.

Monsieur le syndic a rappelé que cet amendement serait plutôt un vœu. Je ne vais pas m'aventurer sur des considérations juridiques, sur les droits ou les non-droits du Conseil communal. Je relève

cependant que le choix du verbe « inviter » laisse une grande marge de manœuvre à la Municipalité. Il ne s'agit pas de décider sur quel pan de toit on va mettre les panneaux. J'ai conscience qu'il y a de nombreux enjeux, à commencer par les enjeux paysagers, mais aussi des enjeux patrimoniaux et techniques de toutes sortes. L'idée était plus de donner un souffle, une orientation. Ce projet qui va consommer beaucoup d'énergie électrique ne comporte pas de panneaux solaires photovoltaïques. Ça nous semblait être quelque chose qu'on ne devrait plus voir aujourd'hui, pas seulement pour une patinoire. Si l'amendement parle des toitures de Beaulieu, c'est volontaire, au vu des nombreux développements attendus sur le site, sur les différents bâtiments, comme les halles Nord et d'autres ouvrages pour laquelle on attend des orientations. Merci d'avance pour votre soutien à la version complétée.

Amendement Vincent Vouillamoz reformulé

d'inviter la Municipalité à maximiser l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toitures de Beaulieu, tout en assurant leur bonne intégration paysagère.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – J'ai une question très rapide pour M. le syndic, qui nous a décrit la stratégie à long terme de Beaulieu. On attend ça de façon un peu plus formelle, en dehors de ce plénum. Depuis quelques années, il y avait l'ambition que cette stratégie soit formulée de façon circonstanciée.

En l'écoutant, une question m'est venue. M. le syndic pourrait-il nous dire la dette de Beaulieu SA à ce jour ? Elle va s'endetter encore de 13 millions. M. le syndic pourrait-il nous dire quel est le taux d'endettement de Beaulieu SA ?

M. Louis Dana (Soc.) : – Pour revenir sur l'amendement de notre collègue Vincent Vouillamoz, je n'ai pas pu m'entretenir de ce point avec mon groupe. On votait sur une patinoire. On peut voter sur des panneaux photovoltaïques. Le groupe sera plutôt pour. Il acceptera aussi les ex-voto de M. Valéry Beaud.

Mme Émilie Moeschler, municipale, Sports et cohésion sociale : – Merci pour votre soutien à ce projet qui est important. C'est un bon projet pour le monde du sport, des loisirs et des écoles. Les surfaces de glace sont très sollicitées par le public, par les clubs, les clubs de loisirs, les écoles. C'est impressionnant. Ça ne désemplit pas. Ce projet nous permet de garantir aussi une utilisation plus longue, vu que c'est une patinoire couverte avec une surface synthétique, permettant de multiplier les possibilités d'entraînement. 14 clubs ont été consultés. Ils sont tous enthousiastes devant ce projet qui offre des surfaces de patinage et de hockey de meilleure qualité, avec la possibilité d'accueillir du public, vu qu'il y aura 300 places en tribune.

Cette question de la glace et du synthétique est récurrente, notamment dans le milieu sportif. On peut suivre plus encore les évolutions technologiques. Les ligues de hockey, même les ligues inférieures, ne permettent pas de faire des championnats sur du synthétique. Il y a des techniques qui doivent évoluer. Pour le grand public, pour les écoles, il y a aussi un besoin de préparer, de s'habituer à faire du patinage sur une surface synthétique. Ce projet le permet aussi. On s'habitue à faire du patinage sur des surfaces synthétiques, pour les enfants, pour les écoles. C'est une bonne chose en vue des évolutions à venir.

Par rapport au tarif, une question a été posée. C'est mis dans le rapport de préavis. On prévoit de rejoindre les tarifs de Montchoisi, plus élevés que les tarifs de la Pontaise. C'est une prévision. On a le budget, mais ça dépendra des charges d'exploitation. C'est dans le budget ordinaire du Service des sports, qui aura l'exploitation de la patinoire. Si on arrive à garder des tarifs identiques, on le fera. Pour donner un exemple, à Montchoisi, c'est 3,5 francs pour les enfants. À la Pontaise, c'est 3 francs. On a aussi d'autres types d'accueil. Ce ne sont pas des augmentations importantes. On sera attentif à cette question.

Il y aura la location de patins. À la Pontaise, ça n'existe pas actuellement. C'est quelque chose de nouveau dans ce cas. Ça permettra à un plus grand public d'y accéder. Actuellement, en 2022, on a eu plus de 9000 personnes qui sont venues à la Pontaise. Là, on prévoit d'atteindre 40 000 par an. On est dans une grande possibilité, une grande augmentation de possibilités d'utilisation. Contrairement à ce qui a été dit, les surfaces de glace actuelle sont très utilisées.

On se réjouit d'avoir cette possibilité d'accueil plus importante avec une exploitation plus sûre, vu que ce sera dans une infrastructure couverte.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Je suis navré de parler après Mme la directrice. Je déclare juste mes intérêts : je suis membre de la commission municipale des sports. J'ai besoin d'une précision. Il est fait mention que la production de froid sera reprise des installations existantes. Ce sera exploité sous forme d'un nouveau contracting. Cela permettra de réutiliser la chaleur produite sur le site de Beaulieu. J'ai besoin de quelques précisions à ce sujet. Est-ce que ça va engendrer des coûts supplémentaires, en plus des 13 millions déjà mentionnés ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vais répondre à la question de M. Moscheni : les dettes se montaient à 64 133 000 francs.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je vais répondre à M. Nicola Di Giulio. S'il y a la possibilité de récupérer la chaleur, ce que nous souhaitons, puisque ça apporterait une plus-value, ce sera réalisé par le service contracting, dans le cadre du préavis contracting que vous avez voté, soumis à un rendement. Il s'agirait plutôt de créer de la valeur. Il s'agirait de compter sur le préavis contracting énergétique que vous avez voté il y a maintenant un an et demi.

La discussion est close.

Le Conseil, par 64 oui, 5 non et 1 abstention, approuve l'amendement de M. Vouillamoz, nouvelle conclusion 4.

Mme Angèle Flora Mendy (Soc.), rapportrice : – La commission a eu à statuer sur un vœu qui a été accepté positivement. Je vais maintenant vous donner les résultats sur les trois conclusions. À la conclusion qui demande de valider l'intention d'implanter une patinoire sur le site de Beaulieu, nous avons eu une conclusion acceptée par 9 oui, zéro non et 1 abstention. À la demande d'autoriser la Municipalité à octroyer à Beaulieu SA un cautionnement maximal de 14 millions sur une durée de trente ans, qui sera amorti en fonction du remboursement de la dette, la commission a accepté cette conclusion par 8 oui, zéro non et une abstention. Pour la conclusion qui demande d'autoriser le Service des sports à exploiter la nouvelle patinoire sur le site de Beaulieu et à porter les coûts relatifs dans le cadre des procédures ordinaires, la commission a accepté cette conclusion par 9 oui, zéro non et une abstention.

Vœu de la commission

La commission souhaite que la Municipalité fasse une veille technologique sur l'évolution de la glace synthétique pour évaluer l'opportunité d'en poser au plus tard lorsque l'installation de production de froid devra être changée.

Le Conseil, par 65 oui, 6 non et 0 abstention, approuve la conclusion 1 de la commission.

Le Conseil, par 64 oui, 5 non et 2 abstentions, approuve la conclusion 2 de la commission.

Le Conseil, par 67 oui, 5 non et 1 abstention, approuve la conclusion 3 de la commission.

(insérer délibéré)

Rapport de la Commission permanente de gestion Gestion municipale pour 2021 et réponses aux vingt-deux observations de la Commission permanente de gestion

Rapport

(insérer doc)

Discussion

Mme Karine Roch (Les Verts), présidente, Commission de gestion : – Au nom de la Commission de gestion, je n'ai rien à rajouter au rapport qui a été publié.

La discussion est ouverte.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Ma camarade Anaïs Timofte, membre de la Commission de gestion, étant absente ce soir, j'ai le plaisir de vous faire part de ses remarques et de la position du groupe Ensemble à Gauche quant à ce rapport.

Tout d'abord, nous tenons à saluer le travail sérieux mené en bonne intelligence par la Commission de gestion. Nous relevons plusieurs points positifs par rapport aux réponses de la Municipalité aux observations qu'a formulées cette même commission. La Municipalité semble démontrer une réelle préoccupation quant aux enjeux de mixité et de représentation des hommes et des femmes dans les divers corps de métiers où celles-ci et ceux-ci sont sous-représentés. Les données du SPEL qui seront fournies à la commission tiendront compte du sexe, ce qui permettra d'avoir une notion de genre.

Le groupe Ensemble à Gauche relève également positivement qu'un monitoring du Plan climat sera instauré, conformément à des demandes qui avaient été émises en commission et dans le cadre de ce plénum. Ce monitoring devrait être publié pour la première fois à l'été 2023. On se réjouit de pouvoir le consulter.

C'était la somme des bons points. Passons aux mauvais. Ils sont plus nombreux. Le rapport souligne que la Commission de gestion a accepté les réponses de la Municipalité aux observations. En tant que groupe, certaines de ces réponses nous laissent insatisfaits.

Premièrement, l'observation 4. La réponse, j'espère que tout le monde l'a lue. En tant que commission, nous avons demandé à la Municipalité d'instaurer des sondages annuels de satisfaction du personnel. La réponse de la Municipalité est frileuse. Elle ne considère utile que de considérer un seul sondage pour 2023 et de reporter les sondages suivants aux législatures suivantes. C'est insuffisant. Que les employés soient satisfaits ou non, un sondage de satisfaction annuelle est mené dans la plupart des administrations publiques. Ce type de sondage permet de détecter de potentielles situations de dysfonctionnement. Il est regrettable que la Municipalité y renonce.

Sur la question de l'environnement de travail, une pleine transparence et une pleine information des employés nous paraissent cruciales. Notamment parce que des réorganisations de services ont été mal vécues par des employés. Notamment en 2020 dans le service d'urbanisme. La Municipalité n'apporte pas de solution. C'est regrettable.

Un manque de coordination en vue de la réalisation des objectifs fixés par le Plan climat. Les objectifs fixés ne seront probablement pas atteints avec les ressources actuelles. Chaque service gère sa propre planification. Au vu des enjeux et des urgences, il y a une véritable nécessité à mieux programmer et à coordonner les assainissements énergétiques des bâtiments. Sur ce point, les réponses de la Municipalité nous paraissent lacunaires. C'est d'autant plus vrai que la cinquième observation du rapport nous promet une stratégie globale d'assainissement pour fin 2022. Nous sommes en 2023, nous attendons toujours ces stratégies.

Pour les plus attentifs d'entre vous, vous aurez remarqué que le poste de responsable d'unité climat était à repourvoir. Quelles conséquences sur cette stratégie et cette coordination qui me semble déjà déficiente ? Nous osons poser la question ce soir et nous espérons obtenir des réponses convaincantes.

Enfin, nous relevons que le thème transverse de la cyberadministration a permis de mettre à jour des enjeux intéressants et perçus parfois de manière différente. La réponse globale de la Municipalité que l'on trouve à la 14^e observation relative à la cybersécurité semble démontrer un déficit d'attention. Alors que plusieurs villes ont été victimes de cyberattaques. Le groupe Ensemble à Gauche accepte ce rapport globalement, avec les critiques dont je viens de vous faire part.

Mme Karine Roch (Les Verts), présidente, Commission de gestion : – Je m'exprime au nom des membres actuels de la COGES pour vous donner le mode de fonctionnement de ces observations, qui étaient assez nombreuses au cours de l'année 2021 – 22 observations.

On peut faire des statistiques sur la teneur de ces observations. Nous les avons retirées suite aux explications de la Municipalité et du syndic. Cinq observations concernent de manière générale toutes les directions. Par direction. On a la Direction culture et développement urbain, avec six observations. Finances et mobilité : cinq. Si on regarde les thématiques définies par rapport à la

teneur des observations, on en a onze qui concernent les ressources humaines, quatre pour le Plan climat. Digitalisation : trois observations. Sur les processus internes et externes de la Municipalité : 10 observations. Et par rapport à la valorisation du patrimoine et la communication externe publique : cinq observations.

On peut aussi dire que, depuis le nouveau règlement du Conseil communal, on a ôté l'obligation à la Municipalité de publier un état des réponses à la date du 11 juin de l'année en cours. On a une vision seulement au 31 décembre de la même année que le rapport de gestion. C'est regrettable. Si on comprend la raison de cette simplification, sachant que dans le rapport de gestion, on a un état des lieux de la situation du traitement des objets déposés par ce Conseil, on perd une sorte de boussole qui nous donnait des indications quantitatives. Ce n'est pas évident de les avoir en interrogeant AGIR.

Je me suis prêté à l'exercice pour les postulats. Je sélectionne les affaires en cours de traitement dans AGIR : 215 entrées. Si on enlève tous ceux qui ont été déposés après la date du 1^{er} janvier 2022, sachant qu'il faut six mois de délai pour une réponse à un postulat, on a 163 postulats qui sont en attente de réponse dans le système. Pour les pétitions, j'ai fait le même exercice : on en a 37 en cours de traitement, et une bonne grosse vingtaine qui attend une réponse et qui a dépassé les six mois de délai. Le plus ancien postulat date de 2010. Son autrice est notre présente municipale de Finances et mobilité. On a une pétition de 2014, qui demandait une augmentation du nombre de crèches. On espère que cette pétition sera traitée en même temps que la réponse au postulat Gaillard.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Je parle pour Virginie Cavalli. Je tiens à remercier les employés de la Ville de Lausanne pour leur ouverture à toutes nos questions dans le cadre des auditions à la commission de gestion. J'ai pu me familiariser avec les compétences de cet organe qui sont plus de l'ordre du constat.

Virginie résume les points qui l'ont le plus marquée lors de ses visites des travaux de la commission. Le thème général, c'est la cyberadministration. Bien que l'on constate que dans certains services, l'administration lausannoise est à la page, nous regrettons une réflexion fragmentée par service. Certains services, de par la nature de leur activité, sont obligés de se mettre à jour, pour des exigences légales ou pour un niveau administratif supérieur. La pandémie a offert des opportunités sur le plan numérique, notamment avec le télétravail, qui s'est démocratisé, et qui a démontré qu'il était possible de s'adapter rapidement à des situations inédites.

En revanche, dans certains services, on constate des manquements et une absence de vision. L'actualité nous le démontre. De plus en plus de collectivités sont des proies faciles pour les hackers. Les préoccupations liées à la protection des données sont de plus en plus présentes. Les administrations se doivent d'agir de façon proactive pour ne pas subir l'évolution numérique. Le groupe des Verts libéraux espère qu'on n'attendra pas longtemps pour mettre en place une stratégie en adéquation avec cette question. Il y a des difficultés à recruter dans les métiers de la transition écologique. Nous avons constaté que les SIL peinaient à trouver des profils qualifiés, autant pour les postes nécessitant une formation universitaire que pour des postes de terrain. Il s'agit d'une pénurie générale sur le marché du travail suisse. Il manque 300 000 personnes pour réaliser les objectifs des Accords de Paris.

Quant à la question de l'égalité des genres au sein de l'administration communale, en particulier pour les postes techniques ou les postes à responsabilité, on en est loin. On peut cependant relever les nombreux efforts de la Municipalité en faveur d'une meilleure conciliation entre vie privée et vie professionnelle.

Il faut saluer les nombreuses réorganisations en cours pour optimiser les services aux citoyens malgré les ressources limitées. Les éléments cités feront l'objet d'une attention particulière du groupe des Verts libéraux durant la suite de cette législature et au-delà.

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses aux questions de la commission et nous recommandons d'accepter ce rapport.

M. Louis Dana (Soc.) : – Je suis membre de la Commission de gestion. Je lis donc mon texte pour moi. Je remercie le travail de la présidente de cette année. Je remercie le travail de tous les intervenants que nous avons pu rencontrer dans les services lors de notre visite. Le rapport qui se trouve sur vos ordinateurs est le fruit de centaines d'heures de travail cumulé, de séances, de

visites, de rédactions, pour un débat qui est toujours assez maigre devant ce Conseil communal, surtout quand on le compare au débat sur le budget, qui prend dix heures. C'est le jeu. J'aimerais remercier Johann Dupuis d'avoir animé la lecture de ce rapport.

J'aimerais aussi dire à Johann Dupuis que les craintes formulées par Mme Timofte, on a pu aussi les avoir sur certaines réponses. Ça ne veut pas dire que parce que des réponses nous ont moyennement convaincus que nous n'y reviendrons pas l'an prochain pour le prochain rapport que nous ne manquerons pas d'écrire. Nous allons commencer nos visites dans quelques semaines. Le groupe socialiste va accepter ce rapport.

Pour revenir sur ces questions, je crois aussi que le propre de la Commission de gestion, c'est agréable d'avoir des membres qui restent sur la durée, pour avoir une lecture éclairée des réponses, pour avoir des visites plus constructives d'une année à l'autre, en ayant le souvenir de ce qu'on a dit ou pas dit.

Mme Denise Gemesio (PLR) : – Je remercie le travail de la Municipalité pour ses réponses aux observations. C'est toujours un travail de longue haleine. Pour nous, c'est le premier travail de 2021. Mes observations ne vont peut-être pas être aussi avancées.

Je veux rappeler le rôle de la Commission de gestion, qui est d'examiner l'administration de la Ville par la Municipalité sur l'année précédente. C'est un rôle important et central. Il permet de mettre en lumière des failles dans la gestion. Il y a une importance centrale dans ce rôle. Le rapport de gestion montre que la Ville ne répond pas forcément à tous les postulats.

On a pu mettre en avant un sujet transverse qui est la cyberadministration et qui donne encore des preuves de lacunes. C'est un travail qu'il faut faire sur la durée. La Municipalité a de toute façon pris en considération cette évolution. On va mettre en place des outils de façon à pouvoir avoir une cyberadministration fonctionnelle. Comme l'a indiqué Louis Dana, la Commission de gestion et le PLR veilleront au fait que les réponses de la Municipalité seront bien tenues. Le groupe PLR va accepter ce rapport de gestion.

M. Nicola Di Giulio (UDC) : – Je remercie le travail de la Commission de gestion. J'aimerais réagir sur un point qui a été mentionné par Johann Dupuis. Je souhaite remercier la Municipalité pour son travail.

Le groupe de Johann Dupuis semble penser que la Municipalité ne se penche pas assez sur le problème de la cybercriminalité. Selon mes constatations, elle multiplie les mesures pour garantir la sécurité des données sensibles des Lausannois. Il existe de nombreux dispositifs de sécurité destinés à garantir la continuité des centres de données en cas de coupure d'électricité, comme des onduleurs, des génératrices. Les travaux ont été menés en coordination avec les services de Lausanne. Un data center situé au nord de Lausanne jugé vulnérable sera relocalisé. Relocalisation d'un data center, filtrage des communications, surveillance accrue du trafic internet, investissement dans de nouveaux logiciels : la Municipalité a pris la mesure du risque cybersécuritaire. Pour ma part, je trouve cela favorable.

M. Valentin Christe (UDC) : – Au nom du groupe UDC, nous allons abonder dans le sens des propos de Louis Dana. J'entends les récriminations de Vincent Vouillamoz. La COGES entière se réjouit de profiter des lumières des Vert'libéraux lors des prochains débats. C'est peut-être l'occasion de lui rappeler qu'il est libre, comme n'importe quel membre du Conseil communal, d'interpeller directement un commissaire de la commission de gestion pour lui faire part de ses suggestions. Nous avons accepté ce rapport.

La discussion est close.

Mme Karine Roch (Les Verts) : – La commission de gestion vous recommande d'adopter les trois conclusions : d'approuver la gestion de la Municipalité pour 2021, d'approuver le rapport de la Commission permanente de gestion et les réponses aux observations.

Le Conseil, par 63 oui, 0 non et 4 abstentions, approuve les conclusions de la Commission de gestion.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 20 h.

TEXTE PROVISOIRE

Deuxième partie

Membres absents excusés : Mme Karine Beausire Ballif ; M. Eric Bettens ; Mme Isabelle Bonillo ; Mme Virginie Cavalli ; Mme Derya Celik ; Mme Angélique Chatton ; Mme Sima Dakkus ; Mme Olivia Fahmy ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Henri Klunge ; Mme Sevgi Koyuncu ; M. Yusuf Kulmiye ; Mme Astrid Lavanderos Berrios ; M. Jean-Luc Masson ; Mme Franziska Meinherz ; Mme Patrizia Mori ; M. Jacques Pernet ; Mme Clara Schaffer ; M. Jean-Claude Seiler ; Mme Diane Wild ; M. Samson Yemane.

Membres absents non excusés : M. Nicolas Hurni ; M. Sébastien Kessler ; Mme Gaëlle Kovaliv ; Mme Maïmouna Mayoraz ; M. Olivier Marmy ; M. Antoine Piguët ; Mme Onaï Reymond ; Mme Anaïs Timofte

Membres présents	71
Membres absents excusés	21
Membres absents non excusés	8
Effectif actuel	100

A 20 h 35, à la salle du Conseil communal, à l'Hôtel de Ville.

Postulat de Mme Manon ZECCA et crts : « Une culture lausannoise foisonnante et accessible ! »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

La discussion n'est pas utilisée.

(insérer délibéré)

Postulat de Mme Sara GNONI et crts : « Pour la création d'une assemblée citoyenne lausannoise pour une politique climatique juste, efficace et ambitieuse »

Développement

(insérer postulat)

Discussion préalable

Un membre du Conseil demande le renvoi en commission.

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard (soc.) et consorts : « Comment répercuter rapidement la baisse des prix du gaz ? »

Développement

(insérer doc)

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J’aimerais rappeler la raison pour laquelle je la dépose ce soir. Comme vous le savez, la crise énergétique touche l’ensemble de l’Europe avec des circonstances malheureuses qui ont à voir avec le conflit déclenché contre l’Ukraine, mais pas seulement. Pour cette raison, un certain nombre de prix de l’énergie ont augmenté de manière importante au cours de 2022, surtout pendant la 2e partie de l’année.

Entre-temps, en ce début d’année 2023, sur un certain nombre de marchés, la situation se détend à nouveau. Les prix rejoignent les niveaux qui ressemblent plus au début de l’année 2022 qu’au mois d’août 2022 qui était vraiment le maximum d’emballement et de panique, en particulier s’agissant du gaz.

En réaction à ce nouvel état de fait, un certain nombre de fournisseurs de gaz ont décidé de répercuter sur les consommateurs une partie de ces baisses qui sont pour eux des baisses de coûts d’approvisionnement. Il nous semble dès lors naturel, puisqu’un certain nombre de villes sont allées dans ce sens, de soulever la question de savoir ce qu’il en est à Lausanne. Lausanne et les Services industriels avaient communiqué une hausse des tarifs qui étaient plutôt dans le bas de la fourchette au niveau suisse. Des tarifs qui ont été moins augmentés que par les autres fournisseurs. Il est possible qu’il soit pour cette raison moins possible de répercuter également à la baisse cette nouvelle évolution sur les marchés. Mais il est certain que durant l’année 2023, nous allons toutes et tous observer d’un œil plus attentif que par le passé l’évolution des prix sur l’énergie. Le débat de ce soir sur la base de cette interpellation peut éclairer les mécanismes de formation des prix, la structure d’approvisionnement des Services industriels de Lausanne en matière de gaz. Cela a parfois été traité, mais pas en détail, récemment.

Et puis, la façon dont nous souhaitons demander ou valider les procédures municipales, les procédures des Services industriels pour ce qui est des répercussions sur les consommateurs.

Il y a des philosophies différentes. Il y a des philosophies d’approvisionnement chez les différents fournisseurs, des philosophies de service public qui varie un peu. Est-ce que l’on privilégie la stabilité ? Les fluctuations rapides à la hausse et à la baisse ? Je ne vais pas m’engager ici pour soumettre l’ensemble des consommateurs reliés au gaz lausannois aux fluctuations des marchés mois par mois ou semaine après semaine, mais, néanmoins, peut-être que dans la nouvelle situation que nous connaissons, le rythme des dernières années d’adaptation des tarifs n’est plus le bon rythme. De toute évidence, il y a un certain nombre d’acteurs qui sont arrivés à cette conclusion.

Voilà pour poser le cadre et les objectifs du débat de ce soir. J’espère que vous serez nombreux et nombreuses à participer.

J’enchaîne avec la première question. Quelle appréciation la Municipalité fait-elle de l’évolution des prix du gaz ?

Réponse de la Municipalité

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je vais peut-être avoir une petite explication de contexte avant de répondre directement à la question. Dans un contexte un peu plus large, si on peut projeter le premier graphique qui a été transmis et qui reprend celui qui figure dans l’interpellation mais sur une durée un peu plus longue. Ce que l’on vit depuis un an, voire un an et demi est incomparable par rapport à ce que nous vivions avant.

Avant, on était dans une situation très stable, qui varie assez peu et dont la fluctuation et la volatilité étaient assez faibles. Actuellement, on est dans quelque chose de très imprévisible. Rien qu’au mois de novembre, il y a une différence de 700% entre le début du mois et la fin du mois de novembre. On est au tarif de l’ordre de 20 euros le mégawatt/heure, on est passé à un tarif de 150 euros le mégawatt/heure à la fin du mois. On est vraiment dans une situation extrêmement volatile, extrêmement compliquée. En un an, nous avons pris 2000% d’augmentation.

Nous ne sommes pas dépendants de cette volatilité. Nous ne souhaitons pas être dépendants ni à la hausse ni à la baisse de cette volatilité-là.

Au niveau actuel, on est encore à peu près de l’ordre de cinq à six fois plus élevés que nous l’étions il y a deux ans. Si vous voyez la différence entre le début de l’année 2021 et le début de l’année 2023, en 2021, c’était à peu près 20 euros le mégawatt/heure. Actuellement, c’est à peu

près 70 ou 80 euros le mégawatt/heure. Encore une fois, ce que l'on achète maintenant est quatre à cinq fois plus élevé que ce que nous achetions il y a deux ans sur le marché quotidien.

C'est important d'en tenir compte. Cela explique un peu la politique d'approvisionnement des Services industriels et de la Municipalité.

Au vu de ce que vous avez-là, je projeterai la prévision après sur les offres calendaires, sur des offres un peu plus long terme, on doit être très précautionneux sur la façon dont on interprète ces marchés de l'énergie. Nos spécialistes travaillent d'arrache-pied pour acheter au meilleur moment pour limiter les hausses et pour limiter les risques, et pour ne pas s'approvisionner en se disant que ce sera mieux dans un mois, puisque nous n'en avons aucune idée. Vous voyez selon l'état du graphique, c'est impossible de complètement sentir. Il suffit qu'il y ait une mauvaise annonce de la guerre en Ukraine pour qu'il y ait un pic de 40% le jour d'après. Il suffit qu'il y ait deux réacteurs nucléaires en France qui s'allument ou qui s'éteignent pour que ça aille dans un sens ou dans l'autre. On est dépendants de la situation géopolitique.

Ensuite, je reviendrai sur le fond de l'interpellation. Justement, pour faire cette différence entre le fait de suivre complètement les volatilités du marché et profiter à la baisse, pour se mettre dans cette position, il faut accepter d'être dépendant du marché lorsqu'il part à la hausse aussi. C'est précisément ce que la Municipalité souhaite éviter ainsi que les Services industriels. Il faut travailler activement avec deux objectifs. Un : avoir les meilleurs tarifs pour nos clients tout le temps.

Deux : avoir la plus grande stabilité des prix et la plus grande fiabilité des prix. Ça veut dire que les prix montent chez nous beaucoup moins vite qu'ailleurs. Et puis, en contrepartie, ils vont certainement baisser un peu moins vite qu'ailleurs. La courbe sera plus lissée.

Je reviendrai après sur les tarifs. Entre octobre 2020 et mars 2022, alors que quasiment tous les énergéticiens et les gaziers de Suisse ont augmenté les tarifs, les Services industriels ne les ont pas augmentés. Nous avons une certaine sécurité et on visait la stabilité de prix. Si c'est le cas lorsque le marché monte, on aura aussi cette stabilité quand le marché redescend. Le moins possible sur ce marché SPOT que vous avez à l'écran. En général, on laisse 2 ou 3 %. Les 2 ou 3 % sont mangés par les grosses économies de gaz que sont en train d'effectuer les clients des SIL. C'est dû aux températures très clémentes de cet hiver, mais aussi parce que les mesures d'économie d'énergie qui ont été prônées par la Ville de Lausanne et par d'autres, par la Confédération, pour cet hiver, portent leurs fruits. On voit une économie substantielle. Nous sommes plutôt en train de revendre de l'énergie sur les marchés gaziers plutôt que d'en racheter. Ce n'est pas de l'énergie que nous avons achetée l'été dernier. Nous l'avions achetée il y a un an ou deux ans. Nous la vendons parce que nous n'en avons pas besoin.

C'est toujours le cas. Soit on vise une consommation stable, une consommation que l'on prévoit en fonction des prévisions de température, s'il fait un peu plus froid, on consomme un peu plus. Si c'est l'inverse, on consomme un peu moins. Actuellement, nous sommes plutôt en train d'en revendre.

Dans cette crise actuelle, nous avons vu la stratégie d'approvisionnement plutôt à long terme. Nous avons pu limiter les hausses. Ça a permis d'éviter d'avoir trop souvent des changements de tarifs. Il faut aussi pouvoir se projeter pour aménager pour une entreprise dans les dépenses quotidiennes. Dans certains pays européens, d'une semaine à l'autre, vous passez de 50 à 2000 euros de facture.

Pour chiffrer ces économies, la ville qui fait l'objet de l'interpellation a augmenté de 8,5 centimes le kilowattheure pour annoncer maintenant une baisse de 1,5 centime. Depuis le début de l'année 2022, ils ont une augmentation de 7 centimes. La ville de Lausanne a augmenté une première fois de 0,6 centime et une 2^e fois de 3,05 centimes l'année passée. Ça fait un total de 3,65 centimes le kilowattheure, moitié moins que la hausse de Bienne. Si Bienne s'amuse à jouer sur les montagnes russes, ce n'est pas la volonté des services industriels. Cette année, c'est plutôt payant de ne pas être dépendant de ces marchés fluctuants.

Voilà pour la situation générale. Pour répondre à votre 1^{re} question, un peu plus en détail, comme je l'ai dit, le graphique qui vous a été présenté l'a été sur une période plus réduite. Voici le 2^e graphique. Il présente les courbes sur le marché à long terme avec les différentes années. En général, plus nous achetons à long terme, plus les coûts sont bas. Le risque se situe au niveau international sur cet hiver, et sur l'hiver prochain. Plus on avance dans le temps, moins le risque est élevé.

En général, nous achetons plutôt sur le long terme. Ça nous évite de devoir être dépendants de ce marché à court terme. À plus long terme, on voit que la situation est assez stable. Les dernières courbes sont assez proches les unes des autres. Il y a peu d'écart prévisible pour 2025-2026. Mais entre 2023 et 2026, il y a des écarts considérables. Nous avons donc bien fait d'acheter 2023 relativement à l'avance. Voilà pour la réponse à votre 1^{re} question.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Sur quelle proportion de leur approvisionnement en gaz en 2023 les SIL peuvent-ils espérer profiter des baisses de prix ? Même chose en 2024 ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – En 2023, aucune. En 2024, probablement une petite partie. En général, nous achetons un tiers trois ans à l'avance, un tiers deux ans à l'avance, et un tiers un an à l'avance. Il semble compliqué et dangereux de revenir sur cette stratégie en pleine crise. Dans une crise, on essaie de s'appuyer sur ce qu'on connaît bien, pour le faire de façon non mouvementée. Rien du tout sur 2023. Sur 2024, une partie. Nous avons déjà acheté une partie de 2024 durant l'année 2022. J'y reviendrai. Actuellement, nous prévoyons une légère hausse en 2024. Ça va à contre-courant. Ensuite, ça va baisser à nouveau par la suite.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – La Municipalité partage-t-elle l'avis que la répercussion des coûts d'approvisionnement sur les tarifs doit intervenir le plus tôt possible ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – De manière générale, oui. Ce qui a été fait ces dernières années par la Ville de Lausanne. À chaque fois qu'il y a eu des baisses, notamment en 2020, de 2021 et 2022, les tarifs des services industriels sont repartis à la baisse. Quand il y a des hausses, on repart à la hausse. La modification des tarifs d'approvisionnement se répercute directement sur les tarifs. Si notre coût d'approvisionnement baisse, les tarifs baissent aussi. On garde une certaine marge à partir de laquelle on demande une augmentation ou une baisse. En général, on le fait une fois par an. Si la différence devient extrêmement forte, exceptionnellement, on peut le demander en cours d'année. C'est ce qui a été fait en 2022. La hausse était vraiment beaucoup trop forte. Là, il n'est pas prévu d'avoir d'autres modifications avant octobre 2023. À l'heure actuelle, c'est plutôt une légère hausse qui est prévue, moins importante que ce que nous pensions il y a quelques mois. Nous profitons de la baisse actuelle.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – La question suivante s'est réglée d'elle-même. Une telle répercussion est-elle prévue ? Vous venez de répondre. À quelle fréquence un réexamen de la situation et la possibilité d'adapter les tarifs ont-ils lieu ?

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Nous examinons mensuellement l'impact éventuel sur les tarifs. Nous avons une certaine marge dans laquelle nous ne modifions pas les tarifs. On ne sait pas si ça va repartir à la hausse le mois d'après. Au-delà de cette marge, nous envisageons une modification des tarifs. Au vu de la volatilité du marché actuellement, on essaie de voir si le portefeuille d'approvisionnement se confirme après un ou deux mois avant d'envisager une modification tarifaire. C'est ce qui s'est fait l'an passé. Une fois par an, les tarifs sont modifiés. Chaque mois, nous faisons un contrôle du portefeuille d'approvisionnement des SIL.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Merci pour vos réponses éclairantes. L'idée n'est pas ici de proposer un changement radical de stratégie qui exposerait les consommateurs à chaque fluctuation du marché spot. Dans vos réponses, il y a quelques points qui méritent d'être éclaircis. Je vous remercie pour votre grande transparence. J'ai principalement de questions complémentaires. Vous avez évoqué la question de la marge. Il y a deux interprétations de ce mot. Vous avez évoqué l'idée d'une marge dans le sens d'une fluctuation dans une bande acceptable, tant que le coût réel d'approvisionnement ne dépasse pas la bande et on n'adapte pas les tarifs. Il y a une autre marge dont on doit parler, la marge au sens de l'exploitation des services industriels, le bénéfice que réalisent les services industriels sur leurs opérations. J'ai une 1^{re} question.

J'ai compris comment est définie la marge dans le 1^{er} sens du terme. Vous avez une bande et vous estimez que tant qu'on ne dépasse pas à la hausse ou à la baisse, on ne fait pas de variation du tarif. Ça m'intéresserait de savoir la largeur de cette bande en termes de centimes par kilowattheure. Sur le 2^e sens du mot "marge", sur l'excédent produit par l'activité de revente du gaz, ça pose une question très présente dans le domaine électrique. On peut aussi l'évoquer dans le domaine du gaz. Suivant comment on définit cette marge, la simple présence de prix plus élevés fait aussi augmenter la marge dans cette 2^e signification. J'aimerais vous entendre là-dessus.

La 2^e question complémentaire, c'est : comment la Municipalité et les services industriels envisagent malgré tout une éventuelle adaptation de cette stratégie face à une volatilité des marchés nouvelle ? Je partage l'idée selon laquelle ce n'est pas en plein milieu de la crise, exception faite de certaines situations, que l'on change radicalement de stratégie. Néanmoins, la question peut se poser de savoir si la nouvelle volatilité des marchés, dans une période de stabilité très importante.

Peut-être qu'une nouvelle normalité d'instabilité importante appelle une révision de la stratégie d'approvisionnement. Je ne vais pas me risquer à en définir le profil. La question mérite quand même d'être posée. Si, cette année, on ne connaît plus les violentes volatilités de l'an passé, mais que l'on voit que la bande de variations sur les prix est une sorte de nouvelle normalité, moins régulière quand les hausses et les baisses deviennent régulières, est-ce que ça n'appelle pas de changement de stratégie ? Il s'agirait d'éviter de faire un mauvais arbitrage entre la stabilité et en même temps le risque que les SIL fassent la banque et se retrouvent de facto à encaisser les tarifs trop élevés et à ne répercuter la baisse qu'après une certaine durée du mouvement de réduction du prix sur les marchés.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Vous évoquez plusieurs questions. Certaines touchent à l'aspect de confidentialité du marché. Nous sommes tout de même en concurrence. Il y a une ouverture relativement sauvage du marché du gaz. Pour la fluctuation que vous évoquez, elle n'est pas à considérer en centimes par kilowattheure, mais plutôt au niveau du portefeuille d'approvisionnement, le compte de différence de couverture, le montant du coût d'approvisionnement que nous avons. Cette marge doit être un peu assouplie. La première marge, celle qui nous fait décider vers la hausse ou vers la baisse, n'a plus tellement de sens. Elle doit être un peu revue dans la situation actuelle. Suivant les mois, suivant les différences, nous sommes dans des montants sans commune mesure par rapport à avant. Là-dessus, on est en train d'analyser s'il faut garder cette même marge ou non. Voilà pourquoi on regarde mois par mois. On attend une confirmation de dépassement sur plusieurs mois.

On est plutôt à x7 en novembre. L'impact sur notre portefeuille est important. Pour le bénéfice, je vous rassure. Il n'est pas en pourcentage du montant. Il est plutôt en centimes par kilowattheure. Ce n'est pas dépendant du prix, au final. Voilà pourquoi j'ai dit que la volatilité des tarifs est uniquement dépendante de la volatilité de nos coûts d'approvisionnement. Si ces derniers augmentent, les tarifs vont augmenter de manière identique. S'ils descendent, les tarifs vont descendre de manière identique en centimes par kilowattheure.

Sur la nouvelle stratégie, la stratégie actuelle n'empêche pas des achats d'opportunités, ce qui a eu lieu pendant la phase du Covid, que ce soit pour le gaz ou l'électricité. Nous étions dans un creux. Nos experts ont estimé que nous n'allions jamais descendre aussi bas. Il valait mieux surapprovisionner. Il y a eu aussi des refus d'opportunités, notamment l'été dernier. Nous avons cassé des appels d'offres que nous avons lancés. Nous étions à des prix que nous estimions trop élevés. Ça n'empêche pas d'avoir une certaine agilité. Ce que nous avons fait ces 3 ou 4 dernières années. Par contre, revoir de fond en comble, peut-être, si nous constatons que la volatilité se pérennise sur plusieurs années.

Pour l'instant, nous avons décidé de maintenir cette stratégie d'approvisionnement. Nous estimons que ce n'est pas dans une période de turbulences comme celle-ci que nous faisons de bons choix de changement de stratégie, que ce soit un achat ou un retard d'achat. Vous pouvez bénéficier d'une baisse, et c'est ce qui s'est passé en août. Les énergéticiens avaient planifié d'acheter en été plutôt qu'en hiver. Finalement, ça a explosé en été. La prévision sur l'hiver était faible. Il vaut mieux patienter en cette période de troubles, pour voir si elle se pérennise. Toutefois, il faut rester ouvert sur des achats ou des refus d'achat d'opportunité. On se garde une certaine marge de manœuvre.

Discussion

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Tout d'abord, merci à notre collègue Gaillard pour ce dépôt et merci à la Municipalité pour ses réponses. C'est un sujet important et bien actuel. Il est fort intéressant. Je sais qu'il intéresse pas mal de personnes ici et j'en profite pour déclarer mes intérêts en tant que président de Sortir du nucléaire, une association avec laquelle nous travaillons aussi sur ces questions. Les prix du gaz sont aussi liés à ce sujet. C'est un sujet assez technique. De nouveau, merci pour ces dépôts qui permettent de rajouter un peu de politique à ces questions et de s'éloigner de la technique qui nous dépasse bien souvent.

Ce qui ressort des questions-réponses, c'est peut-être deux analyses différentes de la volatilité et de ce que c'est, quelle année ou quel mois on prend en compte. Le graphique qui a été montré montre un peu mieux la situation que si on prend uniquement l'année 2022. On a des fluctuations qui sont immenses et dont il faut tenir compte. Je trouvais l'autre graphique aussi intéressant. Il permettait de voir à quel moment et pour quel moment on achète.

On peut imaginer, quand on voit les années – 2024 se rapproche, 25 et 26 –, on peut imaginer que suite à l'affreuse guerre en Ukraine, il y a aussi une offensive et un renforcement de la politique énergétique en Europe. Il y a l'isolation des bâtiments, une certaine sobriété énergétique qui est plus due aux températures clémentes qu'aux mesures trop volontaires à mon goût. Ces années-là, on sera de plus en plus sortis de ces énergies fossiles. Une majorité de ce conseil veut en sortir. On peut souligner la politique de la ville qui, à terme, avec le chauffage à distance, permettra aussi de sortir de ces énergies fossiles. C'est ce qui a été rappelé dans ce débat.

En toute courtoisie, de dire que des villes l'on fait, c'est intéressant, mais nous ne sommes pas sur un argument en soi. Ce n'est pas un principe ou un projet. Si on dit qu'une ville a mis en place une carte d'identité municipale, je vois le lien avec Lausanne, on pourrait aussi mettre en place ce projet, mais là, on est sur des tarifs, des achats à long terme et des coûts sur plusieurs mois et plusieurs années. Ce qui est intéressant, c'est d'analyser les achats sur le long terme. Il y a une certaine stabilité dans les prix à Lausanne. De façon concrète, cela m'intéresserait de voir les coûts et les prix en question. Ce serait intéressant pour voir la fluctuation du tarif. Pour le porte-monnaie, c'est toujours bienvenu, une baisse, mais ça m'intéresserait de savoir si par le passé, il y a eu des hausses, et de savoir si elles ont été plus élevées qu'à Lausanne. Il y a le Léman qui a été mis en avant dans le débat public.

Dans une ville, si la baisse est là, c'est bien vu pour le porte-monnaie, mais si la baisse a été anticipée ou s'il y a une augmentation de 30% avant la baisse, si après, vous avez une baisse de 10%, le coût pour le consommateur et la consommatrice a quand même augmenté. Cela m'intéresse dans les réponses pour comprendre cette fluctuation. Pour Lausanne, on a eu l'info, mais pas pour les autres villes citées dans l'interpellation.

Si on propose un nouveau tarif, il y a une certaine stabilité à ce que la ville achète sur le long terme, mais si on imagine une baisse des tarifs décidée par les SIL, mais qu'elle serait suivie d'une augmentation, ce n'est évidemment pas ce que nous souhaitons. La question de l'échéance à laquelle adapter les tarifs est au cœur du débat. Il n'y a pas eu énormément de réponses là-dessus. Ce serait aux spécialistes de le définir. Je crois que vous l'avez dit, nous ne faisons pas partie des spécialistes. Nous serions bien incapables de faire le travail. Je suis content que d'autres personnes le fassent.

Un dernier élément sur la question sociale qui est aussi forte dans votre interpellation et je rejoins grandement votre analyse. Elle est abordée, de mon point de vue, sans consulter mon groupe, sous l'angle des aides du logement social, des mesures de soutien au pouvoir d'achat, comme cela a été fait pour le Covid, mais pas forcément sous l'angle de la politique d'achat de gaz sur un marché qui est volatil et d'une énergie dont nous voulons sortir à terme.

Tout franc en moins sur un budget précarisé est bon à prendre, mais il faut regarder ces prix sur le long terme et voir s'il y a une augmentation et savoir si elle est supportable ou non. Il faut trouver des moyens sociaux efficaces, comme défendus par nos partis et les syndicats, pour vraiment pallier cette inflation.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Permettez-moi d'amener quelques éléments qui diffèrent un peu des informations que l'on a reçues. A l'UDC, nous n'avons pas les mêmes opinions que M. le municipal. Monsieur le municipal, vous avez parlé de Lausanne comme étant une oasis de prix bas pour l'énergie. Si on fait référence au graphique de l'EICOM, l'énergie à Lausanne est parmi les plus chères de Suisse.

Monsieur le municipal, vous oubliez de dire qu'en 2022, Lausanne devait baisser le prix du gaz. En 2021, Lausanne avait perçu trop d'argent de la part des Lausannois par rapport au prix du gaz. Au lieu de le baisser, vous avez simplement renoncé à la rétrocession. En termes politiques, vous dites qu'il n'y a pas eu d'augmentation, mais vous auriez dû baisser le prix, puis l'augmenter à nouveau. C'est ce que vous n'avez pas fait. Non, il y a effectivement eu une augmentation des prix de gaz à Lausanne en 2022, comme partout ailleurs, sauf que l'argent qui devait être rétrocédé ne l'a pas été.

Troisièmement, les SIL font un bénéfice de 50 millions chaque année. En 2023, année de crise et de problèmes de fin de budget mensuel pour pas mal de Lausannois, les SIL prévoient une augmentation des bénéfices de 13 millions. C'est étonnant de prévoir d'augmenter les bénéfices de 13 millions par rapport au budget 2022 en 2023.

Je voudrais quand même saluer un point positif, nous assistons ce soir à une conversion à l'économie de marché par M. Gaillard. Aujourd'hui, vous nous dites que le marché libre, finalement, ce n'est pas si mal. Vous suggérez une adaptation de la stratégie des SIL sur la base des données de ce qu'il se passe dans le marché. Qui l'aurait cru ? Merci et bienvenue dans le club. On se réjouit de vous avoir parmi nous.

A l'UDC, nous sommes extrêmement inquiets de la pression fiscale qui est imposée par la Ville aux Lausannois, avec des prix beaucoup trop élevés. À cet effet, mon collègue Valentin Christe proposera une résolution et je suis sûr que vous allez l'adopter et la supporter.

M. Valentin Christe (UDC) : – Moi aussi, je suis inquiet pour ce qui a été manifesté jusqu'à présent. Je comprends que des mesures sont prises et vont être prises afin de protéger les consommateurs des soubresauts du marché. On a également évoqué la question de la marche dans les deux sens du terme. Dès lors, les chiffres fluctuent en fonction de la consommation.

Il est souhaitable de soulager le porte-monnaie des consommateurs. Monsieur Ilias Panchard, voici la résolution que le groupe UDC a l'honneur de vous soumettre. « Afin de soulager durablement le budget des ménages lausannois, le Conseil communal souhaite que la Municipalité vende le gaz à prix coûtant, soit au moins jusqu'à ce que le prix de ce fluide redescende à des niveaux comparables à ceux connus ces dernières années. »

À l'appui de cette résolution, j'aimerais évoquer un point : M. Company a mis en avant deux objectifs des SIL tout à l'heure. Offrir des tarifs compétitifs aux clients, ensuite, assurer la fiabilité des prix. Cette résolution n'a pas d'incidence sur le prix du coût du gaz sur les consommateurs.

Les consommateurs sont actuellement pris à la gorge par les augmentations de prix. Je n'ai aucun doute que cette résolution sera soutenue par le plénum. Je la soumets à vos suffrages.

Résolution Valentin Christe

Afin de soulager durablement le budget des ménages lausannois, le Conseil communal souhaite que la Municipalité vende le gaz à prix coûtant, soit renonce à la perception de son bénéfice et des éventuelles taxes ou frais, ce au moins jusqu'à ce que le prix de ce fluide redescende à des niveaux comparables à ceux connus ces dernières années.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Merci aux interpellateurs de ce soir pour ce sujet intéressant et important. M. Moscheni l'a relevé, 2023 débute et son lot de surprises a commencé : où est passé le Benoît Gaillard de septembre 2022 qui crie au scandale à la moindre évocation d'une libéralisation du marché en matière d'énergie ? Est-ce que cette interpellation fait partie de vos bonnes résolutions 2023 ? Je ne crois pas. Je crois que vous êtes résolument socialiste. C'est-à-dire que quand une chose va dans votre sens, en l'occurrence, le marché, vous lui trouvez des vertus.

Ce qui est également intéressant dans l'interpellation qui est soumise ce soir, c'est qu'il n'est pas fait mention d'électricité. Je pense que les interpellateurs le savent très bien, le marché de l'électricité aussi a chuté. Pourquoi MM. les interpellateurs, ne demandez-vous pas ce soir à M. le municipal Company de répercuter également les variations des tarifs d'électricité sur les tarifs des consommateurs ?

Eh bien, parce que, vous le savez très bien, ce n'est pas possible pour l'électricité, puisque les tarifs sont fixés au 31 août de l'année précédente. Ce n'est pas possible simplement parce que l'électricité est soumise au tarif régulé. Ce n'est pas le cas du gaz. Le tarif régulé que vous chérissiez en septembre dernier, M. Gaillard.

Le Conseil, au mois de décembre 2022, a voté la création d'un fonds de mémoire pour la transition énergétique auquel seront affectés tous les bénéfices du gaz. Si j'ai bien compris la logique de ceux qui sont à l'initiative de la création de ce fonds, il s'agit d'affecter les bénéfices d'énergies polluantes à un fonds en faveur de la transition énergétique. Dès lors, si on poursuit le sens de votre interpellation, tout du moins du titre qui lui est donné, cela signifie aussi baisser les potentiels bénéfices qui vont aller dans le fonds pour financer la transition énergétique.

Me référer au titre de votre interpellation, c'est aussi l'occasion de rappeler que votre parti, le Parti socialiste, et plus généralement la gauche du Conseil, a systématiquement refusé toutes les propositions de la droite qui visaient à réduire les factures de consommation d'énergie des consommateurs lausannois. Le PS n'a pas eu de scrupules à sucrer les 8 millions qui devaient être restitués. Le PS n'a pas eu de scrupules à refuser la proposition de l'UDC et du PLR pour baisser les taxes qui sont parmi les plus hautes en temps de crise en Suisse.

Le PLR a rappelé ce soir que derrière les bonnes intentions de votre interpellation, des propositions concrètes sont proposées par certains partis de ce Conseil.

M. Johann Dupuis (EàG) : – M. Gaillard est mû par de bonnes intentions, ce soir. M. Xavier Company lui a donné une réponse logique et satisfaisante. A priori, c'est parce que Lausanne s'approvisionne à plus long terme que sur les bourses énergétiques qui évoluent avec des prix journaliers. Une réponse tout à fait convaincante.

Je note la même contradiction dans les propos de M. Benoît Gaillard comme chez certains de mes préopinants de droite. Il s'agit ici d'un procès d'intention. M. Gaillard a évoqué la possibilité de changer de modèle, mais je doute qu'il souhaiterait adopter, que le PS souhaiterait adopter, un modèle court-termiste, basé sur une logique de trader du domaine financier, avec une veille des prix sur les marchés spot et des comportements d'achats/ventes quasiment immédiats, en un mot, une spéculation de type capitalistique. Je doute que ce soit ce que M. Gaillard demande au travers de cette interpellation. Je suis à peu près certain que M. Gaillard corrigera de lui-même cette interpellation, qui me semble douteuse.

La vraie question qui se pose derrière ces interventions un peu trop politiciennes, de part et d'autre de l'hémicycle, c'est quel est le modèle d'achat énergétique le plus efficace pour les contribuables lausannois. Quel modèle d'achat offrirait les prix les plus favorables aux citoyens lausannois ?

J'aimerais revenir à la situation de crise qu'on vient de vivre. Le modèle d'achat à long terme que propose la Ville de Lausanne a démontré son efficacité avec des coûts de l'énergie qui n'ont pas pris l'ascenseur. C'est la preuve que c'est plus efficace qu'une gestion à court terme. Ce qu'on peut demander à M. Xavier Company c'est : comment les Services industriels lausannois performant – et je ne sais pas quel autre verbe utiliser –, quelle est la performance des Services industriels lausannois comparés à d'autres énergéticiens qui procèdent à des achats d'énergie sur les marchés ? Si on enlève la question des taxes, la question des coûts de gestion, la stratégie d'achat, les Services industriels lausannois performant mieux que la stratégie d'autres énergéticiens ? C'est la vraie question. Xavier Company a-t-il les études pour nous répondre ?

Selon la réponse, on pourrait éventuellement demander aux SIL de mieux étudier les modèles d'achat possibles. Mais, pour l'instant, je ne trouve pas le débat très constructif.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Ça fait plaisir que le débat s'enflamme, si vous me passez l'expression. Je prends volontiers les compliments. Ils sont assez rares quand ils viennent de ce côté. Je les accepte. Je les préfère aux pics de Mme Maillard, mais je les accepte aussi.

En revanche, il y a une immense confusion, mesdames et messieurs. Il faudrait travailler un peu le dossier avant de lancer de grandes interprétations sur les conversions des uns et des autres. Je suis ouvert à toutes les croyances.

En principe, je ne me convertis pas du jour au lendemain. Au lieu d'expliquer ce que l'on devrait faire, madame Maillard, vous venez avec une interprétation des coûts de l'électricité. Pour une fois, au lieu d'attendre le communiqué de la Municipalité, venez au mois de mai. Venez interroger à l'avance pour savoir quels sont les scénarios possibles. Est-ce qu'on doit modifier les stratégies d'approvisionnement ? Pas de problème. On doit faire le même raisonnement sur l'électricité. La hausse de la marge bénéficiaire des Services industriels est due à la hausse des tarifs sur le marché libéralisé. Ce sont les chantres du marché libéralisé qui reprochent aux Services industriels lausannois, qui sont aussi un fournisseur d'électricité, de gagner de l'argent, comme tous les autres acteurs du marché libéralisé. La blague, vous verrez où elle est.

Ce soir, on peut au moins se partager les lauriers. L'organisation du marché n'a rien à voir, vraiment rien, avec le rythme de la baisse des prix. Dans l'électricité, on a un rythme annuel. Dans le gaz, on n'a pas de prix régulier. C'est donc nous qui fixons le rythme d'adaptation. Certains font des adaptations rapides et d'autres des adaptations longues. Rien ne nous empêche de faire des

adaptations trimestrielles dans l'électricité. La libéralisation du marché, la question de savoir combien de fois par an on adapte les prix, ça n'a rien à voir.

J'apprécie vos petites piques, mais elles sont à côté de la cible. On peut avoir un marché régulier avec des adaptations mensuelles ou avec des adaptations quadriennales. Tout est possible. En l'occurrence, c'est parce que la Suisse a un marché régulier, et demandez à vos amis français, allemands et italiens, et c'est aussi parce que notre ville a investi dans les énergies renouvelables en propre, parfois en s'endettant, que les Lausannois n'ont eu que 27% d'augmentation sur l'électricité.

Remontons le marché régulier au milieu du village, si vous me passez l'expression. Quand les tarifs du gaz augmentent, il se passe quoi ? Les consommateurs directs ont une consommation qui augmente. C'est assez désagréable. Peut-être qu'un rythme d'adaptation un peu plus rapide, y compris à la baisse, mérite d'être discuté. Au 2e degré, on adapte les tarifs du chauffage à distance. Pour ceux qui se chauffent au gaz, qui n'ont pas les moyens de sortir du gaz, on leur envoie la petite lettre. « On vous conseille d'adapter vos acomptes. » Dans la lettre, il est écrit que les tarifs vont augmenter. C'est juste la petite descente dans la vie réelle pour signifier que l'objectif de l'interpellation de ce soir, c'est d'appeler à la prudence des services industriels.

Il peut y avoir une forme de contradiction entre la cohérence ou la rigueur d'appliquer une stratégie telle qu'elle a été décidée avant et le fait de s'adapter à un temps nouveau. Quand les prix augmentent de 40%, la sensibilité à la hausse et à la baisse change. Ce n'est pas faire un mauvais procès ou prêter de mauvaises intentions aux services industriels que de proposer ceci.

Pour monsieur Johann Dupuis, ça n'a rien à voir avec la spéculation ! Je ne vois pas ce qui, dans mes propos, a à voir avec la spéculation. Voilà pour la parenthèse. Je comprends la question de la confidentialité sur la marge des services industriels. On a déjà eu ces débats avec votre prédécesseur. Ce service public est actif sur le marché privé. On ne peut pas savoir comment il fonctionne. Après coup, on apprend combien de bénéfices ont été réalisés sur une année donnée, avec quelques coûts d'approvisionnement.

Cette contradiction ne me plaît pas, mais c'est comme ça. Aujourd'hui, je sens un consensus dans ce conseil. J'aimerais demander par une résolution qu'en cas d'augmentation inattendue de cette marge, en cas de baisse de certains coûts d'approvisionnement, la répercussion soit plus rapide. Ma conviction, c'est que nous sommes dans une forme de nouvelle normalité.

M. Xavier Company l'a évoqué, il peut arriver que les SIL revendent du gaz. À la fin, ça peut influencer sur la formation du prix. S'il n'y avait pas de fournisseur public de gaz ou d'électricité, s'il n'y avait pas de service public, on ne serait même pas en train d'en discuter. On nous aurait retiré le plaisir de ferrailler sur le sujet. Je suis dans le parfait exercice, et vous l'êtes aussi, de la vision qui ne nous est pas commune d'une organisation de la fourniture du gaz par des prestataires publics sous une forme de contrôle démocratique. Parfois, on gagne, parfois, on perd. Si nous étions dans les pays de l'UE, avec des prestataires uniquement privés, nous n'aurions le plaisir de débattre dans cette enceinte de ce genre de sujets concrets.

Résolution Benoît Gaillard

Le Conseil communal souhaite que les SIL examinent à intervalles réguliers l'effet des variations du prix du gaz sur leurs coûts d'approvisionnement et répercutent les baisses éventuelles sur les usagers chaque fois que cela est possible.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Vous évoquez plusieurs questions. Certaines touchent à l'aspect de confidentialité du marché. Nous sommes tout de même en concurrence. Il y a une ouverture relativement sauvage du marché du gaz. Pour la fluctuation que vous évoquez, elle n'est pas à considérer en centimes par kilowattheure, mais plutôt au niveau du portefeuille d'approvisionnement, le compte de différence de couverture, le montant du coût d'approvisionnement que nous avons. Cette marge doit être un peu assouplie. La première marge, celle qui nous fait décider vers la hausse ou vers la baisse, n'a plus tellement de sens. Elle doit être un peu revue dans la situation actuelle. Suivant les mois, suivant les différences, nous sommes dans des montants sans commune mesure par rapport à avant. Là-dessus, on est en train d'analyser s'il faut garder cette même marge ou non. Voilà pourquoi on regarde mois par mois. On attend une confirmation de dépassement sur plusieurs mois.

On est plutôt à x7 en novembre. L'impact sur notre portefeuille est important. Pour le bénéfice, je vous rassure. Il n'est pas en pourcentage du montant. Il est plutôt en centimes par kilowattheure. Ce n'est pas dépendant du prix, au final. Voilà pourquoi j'ai dit que la volatilité des tarifs est uniquement dépendante de la volatilité de nos coûts d'approvisionnement. Si ces derniers augmentent, les tarifs vont augmenter de manière identique. S'ils descendent, les tarifs vont descendre de manière identique en centimes par kilowattheure.

Sur la nouvelle stratégie, la stratégie actuelle n'empêche pas des achats d'opportunités, ce qui a eu lieu pendant la phase du Covid, que ce soit pour le gaz ou l'électricité. Nous étions dans un creux. Nos experts ont estimé que nous n'allions jamais descendre aussi bas. Il valait mieux surapprovisionner. Il y a eu aussi des refus d'opportunités, notamment l'été dernier. Nous avons cassé des appels d'offres que nous avons lancés. Nous étions à des prix que nous estimions trop élevés. Ça n'empêche pas d'avoir une certaine agilité. Ce que nous avons fait ces trois ou quatre dernières années. Par contre, revoir de fond en comble, peut-être, si nous constatons que la volatilité se pérennise sur plusieurs années.

Pour l'instant, nous avons décidé de maintenir cette stratégie d'approvisionnement. Nous estimons que ce n'est pas dans une période de turbulences comme celle-ci que nous faisons de bons choix de changement de stratégie, que ce soit un achat ou un retard d'achat. Vous pouvez bénéficier d'une baisse, et c'est ce qui s'est passé en août. Les énergéticiens avaient planifié d'acheter en été plutôt qu'en hiver. Finalement, ça a explosé en été. La prévision sur l'hiver était faible. Il vaut mieux patienter en cette période de troubles, pour voir si elle se pérennise. Toutefois, il faut rester ouvert sur des achats ou des refus d'achat d'opportunité. On se garde une certaine marge de manœuvre.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Par rapport à 2022, dans le budget 2023, l'électricité, c'est plus de 5 millions. Le gaz, c'est plus 2,9 millions. En 2023, il y aura un moins bon résultat en multimédia qu'en 2022. Par ailleurs, je me suis permis de déposer une résolution. Est-ce que je la présente maintenant ?

Vous allez retrouver les mots de mon collègue Gaillard. Comme vous le savez, la Ville de Lausanne est un actionnaire important de Romande Energie. Elle a même un siège au conseil d'administration.

Résolution Fabrice Moscheni

Le Conseil communal souhaite que la Ville de Lausanne fasse pression sur Romande Energie à intervalles réguliers pour examiner l'effet des variations du prix du gaz sur les coûts d'approvisionnement et fasse pression pour répercuter les baisses éventuelles sur les usagers chaque fois que cela est possible.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Pour commenter les résolutions, on va commencer par celle qui est affichée. C'est peut-être un manque de connaissance de ma part. Je n'étais pas au courant que la Romande Energie livrait du gaz à la population lausannoise. Je ne sais pas si c'est ça que vous voulez dire. Que la ville fasse pression sur la Romande Energie pour faire baisser les prix, pourquoi pas, mais ça me semble très flou. Dans quel contexte vous parlez ? Vis-à-vis de quels clients ? Dans quel périmètre ? J'ai l'impression qu'on est un peu à côté du débat de l'interpellation.

Pour la résolution de M. Valentin Christe, pour des raisons politiques évidentes, on va la refuser. Pour celle de M. Gaillard, je ne suis pas très satisfait. Je ne suis pas satisfait par la formulation. « Que les SIL examinent à intervalles réguliers les variations des prix du gaz sur les coûts d'approvisionnement », c'est un peu délicat.

Vous savez comme moi que quand on fait une résolution, c'est pour changer la situation actuelle. La formulation que vous employez laisse entendre que les services industriels ne baisseraient pas immédiatement les prix du gaz lorsque les coûts d'approvisionnement le permettent. M. Xavier Company a insisté sur le fait que ce n'était pas le cas.

Vous avez suggéré plusieurs mécanismes permettant aux Services industriels de baisser plus vite les prix, comme les achats d'opportunités. Ça veut dire avoir recours au marché à court terme. C'est pour ça que l'on vous accuse de passer à une logique capitalistique. De ce point de vue, votre texte est critiquable. Il propose aux Services industriels d'abandonner une logique d'approvisionnement sur le long terme pour avoir recours à des achats à court terme, une logique de spéculation.

Sur le but que poursuit votre interpellation, votre résolution que les SIL répercutent au plus vite les baisses éventuelles des prix du gaz, on ne peut que partager cet objectif. Si vous reformulez votre résolution de façon satisfaisante, nous la soutiendrons.

M. Valentin Christe (UDC) : – M. Johann Dupuis parlait de raisons politiques évidentes justifiant le rejet de notre résolution, c'est dommage que ça lui paraisse évident au point de ne pas l'expliquer. Je m'inscris en faux par rapport à ce qui vient d'être dit par M. Xavier Company. Il croit apercevoir le basculement de certains de droite vers le communisme. Étant vétéran chez les Verts, il est habitué à observer des cas de radicalisation politique. Les bénéfices tirés de la vente du gaz sont déjà affectés à des investissements. Nous ne le contestons pas, mais nous considérons que ces investissements ne sont pas des plus nécessaires.

À aucun moment, cette résolution ne demande de vendre à perte. Elle demande uniquement de vendre à prix coûtant. En tant que municipal des Services industriels, que vous ne parveniez pas à saisir la différence, ça m'inquiète. Vous dites que la Municipalité travaille sur des éléments de soutien. Il faut donc être d'une mauvaise foi absolue pour ne pas soutenir cette résolution.

Mme Mathilde Maillard (PLR) : – Pour donner la position du groupe PLR sur les trois résolutions, en commençant par celle de M. Valentin Christe, dans sa majorité, le groupe PLR la soutiendra. S'agissant de celle de M. Gaillard, le PLR n'a pas de problème en soi avec cette résolution. C'est un peu le statu quo. Si j'ai bien entendu ce que nous expliquait Xavier Company, c'est précisément ce que font les SIL. On examine chaque année la variation des prix du gaz et ils en tiennent compte pour édicter les tarifs de l'année suivante.

Un fonds spécial existe dans les comptes des SIL. On y affecte toutes les variations vers le haut ou vers le bas. Ensuite, je crois que c'est une obligation légale, une obligation que les SIL s'imposent, il doit en être tenu compte pour fixer les prix pour les années suivantes. Nous soutiendrons donc cette résolution de M. Gaillard. Elle ne change pas grand-chose à la situation actuelle. Ou alors, aurait-il fallu donner un intervalle plus régulier qu'une fois par an ? Pour la résolution de M. Fabrice Moscheni, le groupe PLR va laisser la liberté à ses élus.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Pour me prononcer sur les trois résolutions, je crois que Johann Dupuis a dit ce que je dirais sur la résolution de notre collègue Fabrice Moscheni. J'ai quand même fait des recherches sur Google ; en l'état, je ne vois pas ce que cette résolution faite dans ce débat. Mais je peux me tromper.

Concernant la résolution de notre collègue Valentin Christe, je peux donner des détails quant à notre refus. Le fonds qui vient d'être créé sur les bénéfices du gaz est une réponse suffisante qui explique pourquoi le groupe des Jeunes Verts et Jeunes Vertes refusera cette résolution.

Quant à la dernière résolution, celle de notre collègue Gaillard, ce n'est pas vraiment une question de sémantique, comme mon collègue Johann Dupuis. « À intervalles réguliers », c'est ce qui explique le pourquoi de la résolution. Ça n'a peut-être pas forcément sa place ici. Je le comprends plus comme une forme d'explication au fait de répercuter la baisse éventuelle. Ce qui me dérange un peu plus, c'est la partie « chaque fois que cela est possible ». Cela laisse une marge de manœuvre aux SIL de définir quand c'est possible. C'est potentiellement possible un peu tout le temps, en tout cas à chaque baisse. Est-ce un moyen de répercuter immédiatement ou très rapidement la baisse à chaque fois qu'elle a lieu ? On a aussi une question de volatilité que j'ai soulignée au début. C'était plutôt sur cette partie que ça me dérange, mais je ne vois pas comment remplacer cette partie. Si quelqu'un a une idée géniale, je suis ouvert.

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je vais répondre à quelques points. M. Johann Dupuis, je ne veux pas vous faire la leçon. Il y a une différence entre libéralisme et capitalisme. Il faut arrêter de faire l'amalgame. Venez vers moi si vous ne comprenez pas la différence. Je vous donnerai quelques textes pour faire la différence.

Quand on parle d'usagers, je vais essayer d'expliquer ma résolution et celle de M. Gaillard, ce sont les mêmes termes. Les usagers, ce sont les clients.

Troisièmement, par rapport à l'aspect du prix du gaz, comme vous le savez, ça a un fort impact sur le prix de l'électricité. L'idée est la même que celle de M. Gaillard. C'est demandé à travers la personne qui représente la Ville de Lausanne dans le conseil d'administration, M. Xavier Company, à ce que les prix de l'énergie soient adaptés pour les usagers de Romande Énergie.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Très bien. Je vais donner la position de mon groupe sur les résolutions. Je vais commencer par clarifier celle que je dépose.

M. Ilias Panchard ne s'y trompe pas. Le point principal, c'est « chaque fois que c'est possible ». J'aimerais rappeler qui est compétent pour fixer les tarifs. C'est la Municipalité. Ça ne changera d'aucune façon que ce soit. Cette résolution exprime notre demande, la direction dans laquelle nous souhaiterions que la Municipalité réfléchisse au moment de fixer les tarifs, compétence qui lui reste inaliénable, reste acquise à l'issue du débat de ce soir.

Monsieur Ilias Panchard, je revendique de vouloir pousser la Municipalité non pas à modifier la stratégie d'approvisionnement des SIL, parce que je suis loin d'être capable de définir une stratégie d'approvisionnement, mais, en revanche, il est nécessaire de pousser les SIL à réfléchir à des adaptations à la baisse qui ne viennent pas forcément naturellement à un fournisseur d'énergie qui peut avoir tendance à garder des marges et à définir la marge de tolérance à la hausse ou à la baisse plutôt de façon généreuse. Peut-être qu'on peut attendre un peu moins avant de répercuter. C'est tout le sens de ce « chaque fois que c'est possible ». Maintenant, comme pour toutes nos résolutions, la Municipalité peut les prendre et les déchirer en petits morceaux, vous envoyez un petit courrier dans trois semaines ou trois mois pour y répondre en ayant tenu compte de notre orientation ou non. La répartition des compétences n'est malheureusement pas modifiée par le débat de ce soir.

L'intention de la résolution est claire. Je suis convaincu que nous entrons dans une forme de nouvelle normalité. M. Xavier Company nous dit que c'est, en effet, une possibilité. Je vais conclure sur un bon mot du prix Nobel d'économie Paul Krugman. Le problème des prix de l'énergie, c'est qu'ils montent comme des fusées et qu'ils descendent ensuite. L'image est très claire. Il ne parlait pas des Services industriels lausannois, mais c'est vrai que c'est une tendance relativement naturelle.

J'ai envie de pousser les prix à la baisse. A la fin, c'est la Municipalité qui décidera de la manière dont elle adapte les tarifs. Nous devons à nos concitoyens de dire que nous souhaitons donner cette petite impulsion dans ce sens. M. Xavier Company a dit lui-même qu'une révision de la stratégie d'approvisionnement et de répercussion des prix en termes de tarifs pouvait faire partie du domaine du possible.

Concernant les autres résolutions, celle de M. Moscheni est plus difficile à comprendre. Vous souhaiteriez que Romande Energie tienne compte des tarifs du gaz dans la mesure où ils influencent les tarifs de l'électricité pour fixer les tarifs de l'électricité ? On pourrait dire que c'est un peu une lapalissade. Les tarifs du gaz, c'est une partie des tarifs de l'électricité. La formation du prix serait en dehors du gaz pour les autres qui achètent le marché plus rapide et à court terme de l'électricité là où le gaz joue un rôle. Mais que l'on soit clair, Romande Energie ne vend pas de gaz aux particuliers. J'ai donc de la peine à comprendre ce que votre résolution apporte franchement.

Concernant la résolution de M. Christophe, nous allons la refuser pour des raisons que nous avons déjà évoquées dans des débats l'année passée. Il n'y a pas de raison, sur un marché qui a été libéralisé un peu au forceps par des décisions de la commission de la concurrence, l'application de base légale fédérale quand on peut discuter, il n'y a pas de raison. Les SIL seuls parmi tous décident de refuser à leur marge bénéficiaire. Cependant, nous n'avons aucune information sur qui nous allons subventionner de cette manière-là. Dans un immeuble, certains profiteraient, dans l'immeuble d'à côté, d'autres n'en profiteraient pas parce que les plaques de cuisson sont au gaz plutôt qu'à l'électricité.

M. Vincent Vouillamoz (V'L) : – Brièvement, l'avis des Vert'libéraux sur les trois résolutions, celle de Valentin Christophe cumule le renoncement au bénéfice du gaz, d'une part, et aux taxes et aux frais d'autre part. Les frais servent à l'exploitation. Ce manque de ressources des ménages est creusé. Les bénéfices sont affectés à des mesures climatiques. Cela a été souligné.

Dans la résolution de Benoît Gaillard, la mention « chaque fois que c'est possible » nous semble convaincant parce que le mot « possible » laisse une marge de manœuvre.

Pour finir, j'ai l'impression que M. Moscheni a confondu Romande Energie avec Gaznat, le fournisseur de gaz de la Ville de Lausanne. Dans les deux cas, il me semble que c'est inopérant, la Ville de Lausanne étant actionnaire des deux sociétés

M. Fabrice Moscheni (UDC) : – Je ferai rapide, mais je vais essayer de répondre à M. Gaillard. Le prix de l'électricité est défini par l'ensemble des sources qui permettent de fournir des kilowatts. Le marché n'est pas vraiment libéral pour l'électricité. Les prix sont définis par les plus chers. L'énergie hydraulique n'est pas très chère, le solaire un peu plus, mais pas beaucoup. Ce qui a fait exploser le prix de l'électricité, c'est la création d'électricité à travers les usines à gaz. Cela veut dire que les gens qui font du nucléaire font beaucoup d'argent maintenant. Le coût de production n'a pas bougé. Aujourd'hui, le prix de l'électricité a énormément augmenté. Les pics de changement de l'électricité sont dus à la manière dont l'électricité est produite.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Navré, madame la présidente. Il faut reconnaître que quand le débat est intéressant, on s'emporte un peu. Il faut le reconnaître. M. Moscheni, vous avez raison pour les prix du marché et spot et des achats à court terme. Heureusement, Romande Énergie fait comme les Services industriels, c'est-à-dire que je ne sais combien de pourcentage de sa production est couvert bien à l'avance par des contrats bien antérieurs.

En réalité, ce que vous voulez dire, si je comprends bien, c'est que les variations à court terme du prix du gaz ont un effet à court terme sur le prix de l'électricité sur les marchés à court terme. Si vous aviez une centrale nucléaire, si je vous achète du gaz une année à l'avance, je vous le paye à un temps donné. Le reste du marché peut faire ce qu'il veut, je continuerai à vous payer le même tarif. Il ne faut pas faire croire aux gens que l'ensemble des prix payés par les Services industriels pour l'électricité qu'ils achètent pour la redistribuer est influencé au jour le jour par le prix du gaz.

Deuxième point, si je comprends votre proposition, on pourrait dire qu'il faut examiner la variation des prix de l'électricité pour faire pression pour répercuter les baisses éventuelles sur les usagers. En réalité, le prix du gaz n'est qu'une des composantes à la fin sur le prix de l'électricité. Je peux admettre votre résolution. Nous avons voté des résolutions qui allaient jusqu'à influencer la politique d'Alpiq. Je peux entendre votre résolution, mais elle me semble relever davantage de la lapalissade que de la résolution.

M. Xavier Company, municipal, Services industriels : – Je serai très bref. Je ne siége pas au sein du conseil d'administration de Romande Energie pour la Ville de Lausanne mais bien pour le Conseil d'Etat. M. Moscheni n'est pas intervenu en tant que député, il est intervenu en tant que conseiller communal. Je ne pourrais pas en tenir compte. La Ville de Lausanne détient un peu plus de 3% de Romande Energie et n'est pas un actionnaire principal, contrairement à l'Etat de Vaud. Romande Energie ne vend pas de gaz, je le confirme. Et je confirme aussi que Romande Energie est soumise aux mêmes régulations de l'électricité que les SIL, c'est-à-dire que ses tarifs sont régulés. Il n'y a pas forcément ou pas du tout de marge de manœuvre de ce côté-là.

Pour répondre à Mme Maillard, nous avons un fonds de différence de couverture pour le gaz, que ce soit pour le réseau ou pour l'énergie, un fonds sur lequel nous avons des adaptations, et nous regardons à quel moment nous adaptons les tarifs. Nous avons la possibilité de les modifier plusieurs fois par année, c'est vrai. Nous l'avons fait l'année dernière. Nous avons modifié en mars et en octobre, puisque l'on dépassait les limites. Evidemment, ces limites devaient être aussi conséquentes. Nous garderions la même possibilité de le faire comme le demande M. Gaillard, à chaque fois que c'est possible, oui, mais chaque fois que c'est possible à la hausse et à la baisse. La rapidité serait la même chose à la hausse ou à la baisse.

Je le répète, il me semble que nous n'avons pas pris de fusée pour monter les tarifs des Services industriels. On prendra la même vitesse pour les baisser lorsque ce sera possible, et si nous n'avons pas à les augmenter deux mois plus tard.

La discussion est close.

Le Conseil, par 13 oui, 52 non, et 1 abstention, refuse la résolution de M. Valentin Christe.

Le Conseil, par 39 oui, 8 non, et 22 abstentions, adopte la résolution de M. Benoît Gaillard.

Le Conseil, par 17 oui, 46 non, et 6 abstentions, refuse la résolution de M. Fabrice Moscheni.

(insérer délibéré)

Postulat de M. Valéry Beaud et consorts : « Pour des rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP) dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés »

Rapport

(insérer doc.)

Discussion

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur remplaçant : – Je n'ai rien à ajouter au rapport.

La discussion est ouverte.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité de faire évoluer les principes définissant les rentes de droit distinct et permanent de superficie (DDP), afin de les rendre partiellement dépendantes de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés. Il propose également d'évaluer d'autres possibilités d'incitations financières permettant d'améliorer la qualité des projets.

En préambule, j'aimerais rappeler que c'est grâce à une politique foncière historiquement active que la Commune de Lausanne a aujourd'hui la chance d'être propriétaire de très nombreux terrains, notamment sur des sites stratégiques de développement de l'agglomération.

Je tiens également à saluer la poursuite de cette politique par la Municipalité en place, tant cette maîtrise du sol est un élément déterminant pour assurer le développement de projet de haute qualité en cohérence avec les politiques publiques communales et pour garantir une mixité sociale pérenne grâce à un parc suffisant de logements à loyer abordable.

Au terme de la première étape de l'écoquartier des Plaines-du-Loup, il est toutefois utile de prendre un peu de temps pour analyser la pratique lausannoise actuelle des DDP, et en tirer quelques enseignements pour les projets à venir.

Ainsi, les contrats de DDP ont notamment permis d'intégrer plusieurs exigences importantes qui s'appliquent à l'ensemble des projets : contrôle des loyers des logements à loyers abordables et des surfaces d'activités, fourniture exclusivement en énergies de sources renouvelables de provenance régionale, suivi et analyse des consommations d'énergies, règles d'aménagement et d'entretien des espaces extérieurs, lutte contre le travail clandestin et toute forme de dumping social, etc.

Toutefois, bien que l'ensemble des investisseurs des Plaines-du-Loup paye la même redevance annuelle de 5%, pour la grande majorité sur une valeur du terrain identique de CHF 600.- par m² de surface de plancher déterminante (SPd), à l'exception des programmes en marché libre et en PPE, force est de constater qu'il y a de très grandes disparités dans la qualité écologique et sociale des projets et dans ce qu'ils apportent au quartier et au bien-vivre ensemble.

Pour la suite, il serait donc utile de proposer pour tous les types d'investisseurs des incitations financières encourageant le développement de projets les plus exemplaires possible et favorisant l'innovation.

Pour cela, le montant du droit distinct et permanent de superficie (DDP) pourrait être adapté en fonction de la qualité sociale, écologique et économique des projets développés, comme le font déjà plusieurs grandes villes suisses, dont Genève ou Zürich par exemple.

A titre d'exemple, le prix du terrain ou les rentes des DDP pourraient varier à l'avenir, avec de petites diminutions pour le respect d'exigences énergétiques particulières, pour le choix de matériaux écologiques, pour la qualité des aménagements extérieurs, pour l'intégration de certains types de logements, pour la mise à disposition d'espaces communs pour les habitants, pour des loyers abaissés pour les activités, pour des projets amenant de la recherche et de l'innovation dans le bâti ou la vie sociale, etc. Bref, il s'agit de créer une incitation financière permettant d'améliorer la qualité des projets.

Vous l'aurez compris, les Verts lausannois vous invitent à suivre l'avis de la commission et à soutenir le renvoi de leur postulat à la Municipalité.

M. Roland Philippoz (Soc.) : – Mes chers collègues, que demande le postulat de notre collègue ? Que la Municipalité fasse encore mieux que ce qu'elle fait déjà très bien. La proposition d'ajouter des critères dépendant de la qualité sociale, écologique et économique pour valoriser les projets immobiliers et diminuer les rentes des droits de superficie n'est pas forcément une bonne idée. Les projets qui sont sélectionnés maintenant répondent déjà à des critères très sévères.

La Ville veut valoriser les projets en impactant la valeur des terrains. Elle le fait. Chaque terrain est différent. Chaque terrain n'offre pas le même potentiel. Si des critères de rabais étaient appliqués automatiquement, la Ville aurait moins de marge pour des négociations avec les investisseurs, sans pour autant s'assurer d'améliorer la qualité des projets retenus.

Le groupe socialiste est sensible à la qualité sociale, énergétique et écologique de la qualité des dossiers. Il ne souhaite pas que ça entraîne une baisse des revenus des rentes pour la Ville. Les membres du groupe socialiste sont partagés quant au soutien du renvoi du postulat à la Municipalité. Ils se détermineront entre soutien, refus et abstention.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Nous sommes opposés à la proposition de M. Valéry Beaud pour les motifs suivants. Il a expliqué qu'il y avait une volonté de favoriser des projets à haute valeur ajoutée, une volonté de favoriser une forme d'investissement, la coopérative d'habitations. Procéder comme ça sur les rentes de DDP, ça reviendrait à subventionner certains projets de façon relativement cachée, avec un manque de clarté sur l'équilibre des critères permettant de déterminer quels sont les projets qui ont cette valeur ajoutée.

Pour nous, il y a des risques de favoriser des projets selon des critères qui ne sont pas extrêmement objectifs, avec des difficultés supplémentaires pour des promoteurs qui ne rentreraient pas dans les critères, qui ne les connaîtraient pas, tout simplement.

Nous refusons donc le caractère relativement obscur du système proposé par M. Valéry Beaud, d'autant plus que pour nous, de nombreux DDP, c'est aussi le patrimoine financier de la Ville. Ils doivent être valorisés de façon rationnelle dans l'intérêt de tous les citoyens.

Nous invitons les Verts à prendre au sérieux son obligation d'aménagement du territoire et d'avoir des règles accompagnant les plans partiels d'affectation. Tous les points qui ont été listés par M. Valéry Beaud comme étant des points à valeur ajoutée, justifiant une baisse de la rente des DDP, tous ces points pourraient faire l'objet d'une mention dans le règlement si la Ville veut les imposer, dans une procédure parfaitement démocratique, soumise à référendum.

On pourrait avoir des critères sur les matériaux de construction dans le cadre des règlements des plans. On pense que c'est plutôt cette voie qui doit être suivie, la détermination par la Ville de ce qu'elle veut dans les plans, selon une procédure démocratique, plutôt que de passer par des subventions cachées dans un règlement de DDP, en faveur d'un projet qui répondrait à des critères fixés arbitrairement, même si le terme est un peu violent.

M. Pierre Conscience (EàG) : – Je reprends les notes de ma collègue Franziska Meinherz. Le groupe Ensemble à gauche vous invite à accueillir ce postulat favorablement. Ce qu'il demande, à savoir récompenser les coopératives, ça nous paraît important. Il apparaît que la réponse de la Municipalité est que la ville devrait agir par le prix au mètre carré, qui varie selon le terrain et les critères négociés avec les investisseurs.

La Municipalité ne précise pas la façon avec laquelle la Ville de Lausanne ferait usage de cet outil du mètre carré et à quel point ça marcherait. Il y a donc plein de questions importantes qui ont été soulevées en commission et auxquelles la Municipalité n'a pas répondu à ce stade. Nous espérons que ce sera le cas dans un rapport préavis. Nous vous invitons à voter favorablement ce postulat.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je ne veux pas être trop long. Ce postulat sera certainement renvoyé. Dans ce conseil, je m'étonne d'entendre des représentants de la gauche défendre l'incitation et les représentants de la droite défendre la règle. Comment fixer une rente de droit de superficie, aujourd'hui ? C'est important de le rappeler.

On fixe d'abord des objectifs, des règles à un investisseur. On lui dit de respecter telle ou telle norme environnementale, telle ou telle condition. Je comprends qu'il y ait un débat dans ce Conseil communal. Pour les Plaines-du-Loup, ça avait été le cas. D'autre part, j'ai plus de réserves sur les questions incitatives. Aujourd'hui, on fixe des objectifs. On fixe des normes sociales respectées, des objectifs de loyer.

À partir de là, on demande aux investisseurs de déposer des projets permettant de répondre à ces critères. Dans sa politique financière, quand elle présente un droit de superficie, à la fin, la ville doit procéder à un arbitrage sur la valeur du terrain. À Lausanne, on a l'habitude de ne pas modifier le taux de rente, qui est à 5%. On joue sur la valeur du terrain. Ce sont des vases communicants. On peut avoir une valeur de terrain plus basse avec une rente plus haute ou inversement. On fixe la valeur du terrain de telle manière que l'investisseur puisse respecter les objectifs fixés.

Je crois que c'est le sens de la règle. Il est important de se tenir à cette règle. Si on fixe des réductions de rente désincitatives, on va privilégier une série de projets qui, peut-être, seront un peu inefficaces parce qu'ils seront plus chers à la construction. Ou alors, on va privilégier des projets dont on n'a aucune certitude qu'ils vont bénéficier à des populations plus modestes. On va autoriser un certain nombre d'investisseurs à pratiquer des rendements plus élevés ou des loyers plus bas sans qu'ils soient soumis à des conditions locatives spécifiques.

On a quand même besoin de cette période préalablement à la présentation, qui est une négociation avec les investisseurs, s'agissant de la fixation des objectifs de loyer et du niveau de la vente respective du terrain. Cette négociation est souvent entendue avec les investisseurs privés, avec les grosses coopératives d'action d'utilité publique des Lausannois, mais c'est aussi tendu avec les habitants. Dans l'immobilier, il y a de l'argent à gagner partout. On doit veiller à préserver les rendements de la commune. Pour autant que les objectifs que l'on a fixés en termes d'objectifs environnementaux soient respectés.

Je ne vois pas bien pourquoi on ferait une réduction de rente à des locataires qui aménagent des salles communautaires. Pourquoi ils auraient la gratuité sur des prestations collectives alors que d'autres ne les ont pas ? Cela ne me paraît pas être une juste approche du droit de superficie.

J'avais une nuance quand même sur le droit de superficie. Dans le futur, on va proposer des réductions de rente pour les investisseurs dans le cadre des rénovations. Aujourd'hui, il y a toute une série d'anciens immeubles à la Bourdonnette, à la Plaines-du-Loup, dans toute une série de quartiers de la ville. Ce sont des grands ensembles de logements sociaux qui ont été réalisés il y a longtemps. Ils vont devoir procéder à des assainissements énergétiques. Là, précisément, nous allons entrer en matière. Nous allons proposer des réductions de rente pendant un certain nombre d'années pour avoir un effet modérateur sur la hausse des loyers via des rénovations.

Cela a du sens de le faire. Cela a du sens d'un point de vue environnemental et social. Là encore, on fixe la règle au préalable. Les objectifs qui sont attendus en termes de loyer, en termes d'assainissement énergétique, ce sont des objectifs fixés par la ville. Voilà pourquoi je ne suis pas contre le renvoi de ce postulat. Il y aura un usage avec beaucoup de modération. Cela ne doit pas être un outil discrétionnaire pour offrir des rabais à des innovations sociales qui profitent à des coopératives d'habitants qui sont composées des gens de classe sociale plutôt moyenne supérieure, qui peuvent injecter de l'argent.

Je m'adresse notamment à la gauche. Il faut être attentif à cela. Ce n'est pas dans des coopératives d'habitants, qui sont fondamentales dans des projets de développement de parties. Il y a aussi l'intention d'apporter de la diversité et de l'action, mais ce ne sont pas ces acteurs qui vous sortiront les meilleurs loyers et qui vont vous loger les locataires les plus modestes.

Il y a des acteurs publics qui ont déjà des centaines ou des milliers de logements à Lausanne, dans le Canton de Vaud, notamment, qui ont une pratique de construction très rodée. Ils ont une capacité de lever des fonds à des conditions avantageuses. Ce sont ces acteurs qui vont sortir les loyers les plus modestes qui seront en mesure d'offrir des logements adaptés aux personnes les plus modestes.

Les coopérations d'habitants, c'est un créneau différent qui vise des classes moyennes, mais c'est un bon outil pour offrir des logements durablement moins chers que des logements qui se construisent selon une logique qui n'est pas une logique de plus-value, mais une logique de coûts. Créer des outils spécifiques pour l'innovation, qui vont s'adresser d'abord aux coopératives d'habitants, c'est passer à côté de l'objectif social d'un abaissement de rentes qui bénéficierait aux loyers des locataires et toucherait des locataires qui ont des revenus modestes.

Voilà pourquoi je pense que l'on doit faire un usage modéré de l'approche différenciée des droits de superficie et on doit garder, j'insiste, une marge de manœuvre de l'autorité pour la négociation avec l'investisseur sur la qualité de son projet d'un point de vue environnemental, social, mais aussi du

point de vue des coûts pour fixer une rente qui permette à la collectivité de préserver les revenus qui lui reviennent. C'est avec ces sommes-là que l'on peut investir et accroître le parc immobilier. Nous sommes en capacité d'acquérir des terrains, et on a aussi besoin des revenus du sol et qui proviennent de l'immobilier.

Vous ferez ce que vous voulez de ce postulat, quoi qu'il en soit, s'il est renvoyé à la Municipalité, ce qui sera sans doute le cas, on vous apportera un certain nombre d'éléments, mais on l'utilisera avec parcimonie.

M. Valéry Beaud (Les Verts) : – Juste pour revenir sur quelques points, je remercie les conseillers communaux et le syndic pour leurs propos, que je partage en partie. Néanmoins, j'aimerais préciser certains aspects.

Quand on dit qu'aujourd'hui, qu'on a déjà des critères très sévères, que les DDP fixent déjà les règles, c'est vrai, cela donne un socle commun pour tous les projets. On souhaiterait que ce socle commun, que ces règles soient renforcées pour que l'ensemble des projets soit meilleur. Néanmoins, il leur restera toujours une marge. Fort heureusement. Il y a de l'innovation, il y a des projets qui vont mettre l'accent sur un aspect plutôt qu'un autre et on aura toujours une marge et des projets qui seront plus intéressants que d'autres. C'est là que l'on peut aller chercher cette différence. Cela va au-delà de la base commune.

Même si vous avez plusieurs fois cité les coopératives d'habitants, il y aura un postulat concernant les coopératives d'habitants, et ici, cela vise bien l'ensemble des investisseurs.

Dans les faits, aujourd'hui, tous les projets les plus intéressants sont ceux des coopératives d'habitants. J'espère que les autres investisseurs arrivent aussi à rendre des projets d'une qualité aussi intéressante et qui participent à la vie des quartiers.

Nous ne sommes pas en train de parler simplement des matériaux. Aujourd'hui, la réalité est que l'on a des projets qui payent exactement les mêmes rentes, mais certains vont valoriser la totalité de leur surface en location, y compris tout le rez-de-chaussée pour des prix contrôlés de location, mais des prix standards. Alors que d'autres vont justement chercher à attirer dans les rez-de-chaussée des activités qui ne sont pas ou qui sont peu rentables et qui vont bénéficier à l'ensemble du quartier.

M. le syndic parlait de salle commune. Je vais au-delà d'une salle commune à destination des habitants. Il y a des projets qui présentent des surfaces d'activité qui bénéficient à l'ensemble du quartier. C'est ce genre de projet aussi que l'on doit favoriser parmi d'autres.

Sur ces aspects, il y a une règle qui a été implémentée en cours de route. C'est un peu la souplesse et la marge de manœuvre qui peuvent être mises en place et que je salue. Il ne faut pas croire aujourd'hui que l'on fait tout juste à Lausanne. On a fait bien, c'est une première étape. On peut faire mieux. On peut regarder ce qu'il y a de fait ailleurs. Il y a des expériences intéressantes dans d'autres villes. Je pense que le Conseil communal pourra essayer de faire un pas dans cette direction pour essayer vraiment de soutenir ces projets exemplaires et innovants.

Par rapport à la remarque de M. Carrel par rapport aux critères, au manque de clarté, à l'obscurité, il est évident que si on fait un système comme ça, il faut être transparent. Il faut que les projets sachent sur quoi ils doivent s'améliorer s'ils veulent espérer avoir une rente plus faible. Cela fait partie aussi de l'incitation pour aller chercher les projets exemplaires.

Il ne faut pas oublier que beaucoup de choses évoluent. Aujourd'hui, on a entendu pas mal de critiques au moment où les premiers habitants sont entrés dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Au moment où on a voté ça au niveau du Conseil communal, ce conseil était unanime à soutenir ça. Au moment où on la votait, on était exemplaire par rapport aux standards du moment. Cela évolue. Maintenant, on attend plus pour la suite. En espérant voir plus. Je m'arrêterai là. J'espère que vous soutiendrez ce postulat.

M. Grégoire Junod, syndic : – M. Valéry Beaud a cité les projets innovants en Plaines-du-Loup. Il a raison. Il y a des projets très innovants. Les projets de coopératives sont tous. D'un point de vue de la mixité, ils ont testé des choses intéressantes. Il y a eu des cafés communautaires, des salles d'exposition, des salles de spectacles. Aucun de ces projets ne va se réaliser en raison des droits de superficie.

Les coopératives sont fondamentales. Elles apportent cela dans leur projet dès le départ. Nous sommes toujours à l'écoute des projets quand il y a des obstacles précis. On les analyse de manière à assurer un équilibre financier, par exemple. Aujourd'hui, nous avons fait quelques dérogations aux règles que l'on a fixées. Nous avons fait quelques adaptations de rente ici ou là. Vous en avez eu connaissance dans les droits de superficie qui ont été votés. Et puis, nous avons acquis des parts sociales des coopératives pour prôner dans un certain nombre de logements de la mixité dans les projets coopératifs. Ce sont ces projets sur lesquels nous sommes intervenus.

Ce sont des outils que l'on a utilisés avec beaucoup de parcimonie. Encore une fois, aucun des projets innovants qui ont vu le jour aux Plaines-du-Loup n'a été empêché par une politique relativement homogène de fixation des niveaux de rente. C'est important de le rappeler.

La discussion est close.

M. Valentin Christe (UDC), rapporteur remplaçant : – La commission a accepté la prise en considération de ce postulat par 5 oui, 4 non et 2 abstentions.

Le Conseil, par 32 oui, 26 non et 5 abstentions, approuve la conclusion de la commission.

(insérer délibéré)

La séance est levée à 22 h 30.